

septembre

2004





Saint-François (Québec) - GOR 3A0 Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

EUILLEZ

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le 13 de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Lorraine Lamonde Présidente 259-2433 Jean Gendron Vice-président 259-2213 Raynald Laflamme Secrétaire 259-2659

DIRECTEUR

Jean-Yves Lamonde 259-2433

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Raynald Laflamme

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photo première page

Philippe Labonté

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Jean Gendron

Recrutement et membership

Jean-Yves Lamonde

Impression

Les Impressions Credo, Saint-François



auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS	PUBLICIT	TAIRES
	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	12,00\$	100,00\$
1/4 page	18,00\$	150,00\$
1/2 page	35,00\$	300,00\$
1 page	60,00\$	500,00\$
Petite annonce	2,00\$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS	LES RÉSIDENTS DE	SAINT-FRANÇOIS

Nos de téléphone importants

Ambulance	911
CLSC Antoine-Rivard 24	48-2572
Feu	911
Municipalité2	59-7228
Centre anti-poison du Québec 1-800-40	63-5060
Tel-Jeunes 1-800-20	63-2266





Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada



SOMMAIRE

Projet de columbarium 3
Création de COBAVERS 5
Chronique pastorale 6
Québec aide Berthier-sur-Mer 8
Des remerciements adressés à des bénévoles 10
Activité des Chevaliers de Colomb 10
Écoprise Casault
Recette des Fermières
Cercle des fermières, programmation 2004-2005 12
Cercle des fermières, réunion de septembre 13
Beau succès du Terrain de Jeux 13
Les Orteils du Sud, saison 2004 14
La Maison de la culture de Bellechasse 15
Tournoi de Charlemagne
L'Équipe Bantam A au Championnat provincial 17
Les Petits Débrouillards
Pensée positive
Cassy, la bédé ····· 19
Au fil des jours 20
Le cochon se transforme en veau d'or 22
Les petites annonces 23
L'Écho municipal 26 pages

Projet de columbarium à Saint-François

Comme nous en avons déjà parlé dans la dernière édition du journal l'Écho, il y a présentement un projet à l'étude concernant l'installation d'un columbarium (pour les urnes funéraires). S'il y a des gens intéressés par ce projet, nous vous demandons de nous le faire savoir. Si la demande était suffisamment grande, nous pourrions procéder à une pré-vente de niches, ce qui nous permettrait d'amasser les sommes nécessaires à la mise en marche du projet.

Si vous êtes intéressés par le projet, nous vous donnerons, dans une prochaine édition du journal, une idée des coûts reliés à l'achat des niches. Pour le moment, il nous importe seulement de savoir si la perspective d'un columbarium vous sourit. Pour ceux qui voudraient avoir une idée plus précise de ce à quoi ressemble un columbarium, nous avons affiché des photos dans les deux portiques de l'église.

Nous pensons offrir ce service à la population, dans la mesure seulement où il y aura un intérêt clairement manifesté. Pour faire connaître vos remarques et, éventuellement, votre intérêt pour le projet, veuillez contacter l'un ou l'autre des membres de votre Conseil de Fabrique ou le presbytère (259-7931).

Le Conseil de Fabrique.

L'Âge d'Or de St-François

Le club reprendra ses activités par un dîner au resto l'Arrêt-Stop le mercredi 15 septembre 2004 à 11 h 30; le coût est de 7\$ pour les membres. Réservation avant le 13 septembre aux numéros de téléphone suivants: 259-7866, 259-2433. Bienvenue à tous!



Menus du jour

DÉJEUNERS JUSOU'À MIDI

COMMANDES POUR EMPORTER

RÉSERVATION JUSOU'À 50 PERSONNES

Essence avec service Loterie en groupe BiÈre et viin

CAFÉ FRAIS

200, route St-François Berthier-sur-Mer

Restaurant: 259-7704

Dépanneur: 259-7515



PASSEZ NOUS VOIR! Ouvert de 6h à 23h



PRODUITS MÉTALLIQUES ROY ino.

52, boul. Morigeau St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

> Tél.: (418) 259-2711 Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

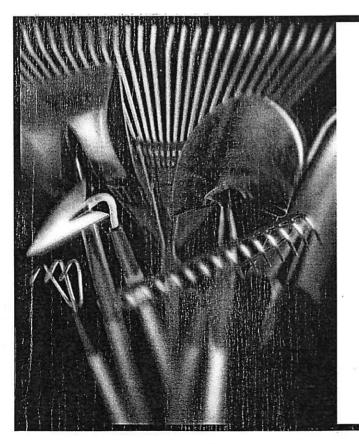


- Mécannique et carosserie
- Remorquage 24 heures
- Vente d'auto
- Pièces usagées
- Concessionnaire Argo

TÉL.: 418 • 248-1422

FAX: 418 • 248-7074







Le Leader canadien par excellence

La plus vaste sélection d'outils manuels et le plus grand choix de marques nationales. Garant allie savoir-faire et créativité depuis plus d'un siècle.

www.garant.com

Création du Conseil de bassin versant de la rivière du Sud

ous sommes heureux d'annoncer à la population la création du Conseil de bassin versant de la rivière du Sud, le COBAVERS. Cette nouvelle organisation a comme principal objectif de réunir les intervenants des secteurs municipaux, socio-économiques et communautaires afin de travailler à la restauration et à la mise en valeur de la

Voitures d'occasion

Tél.: 418 · 234 · 6693

Rés.: 418 · 259 · 2567

Fax: 418 · 259 · 2942

6, boul. Blais O., Berthier-sur-Mer

rivière du Sud. Cette rivière est alimentée par un bassin versant de plus de 1 915 km² qui couvre les MRC de Bellechasse, Montmagny et L'Islet. La rivière du Sud constitue ainsi le deuxième plus grand bassin versant de région Chaudière-Appalaches. Ce territoire couvre plus d'une trentaine de municipalités dont la plus importante, la ville de Montmagny, se trouve à son embouchure sur le fleuve Saint-Laurent.

La création du COBAVERS s'inscrit dans la démarche initiée par la Politique de l'Eau, adoptée le gouvernement du Québec en novembre 2002. L'un des principaux éléments de cette politique est la mise en place de conseils de bassin versant sur 33 rivières classées prioritaires. Même si la rivière du Sud ne bénéficie pas actuellement de ce statut, les membres du conseil provisoire du COBAVERS ont voulu doter la rivière du Sud d'une organisation représentative des principaux secteurs d'activités en vue de mettre en place une gestion intégrée de l'eau sur l'ensemble du bassin versant. Les principaux acteurs de la société sont ainsi appelés à travailler à un objectif commun, celui de redonner vie et santé à ce joyau de la Côte-du-Sud qu'est la rivière du Sud.

Mis sur pied à l'initiative du Mouvement des Amis de la Rivière du Sud (MARS), le COBAVERS regroupe présentement 13 membres au sein d'un conseil provisoire qui comprend des intervenants provenant de l'ensemble du territoire MRC et CLD de Bellechasse, Montmagny et L'Islet, fédérations de l'UPA de la Côte-du-Sud et de Lévis-Bellechasse, Gestion Forap (forêt publique), Aquafaune Expert-Conseil et MARS. Le conseil d'administration sera élu lors de l'assemblée de fondation du COBAVERS qui se tiendra à l'automne 2004. D'ici là, nous invitons l'ensemble des organismes, des entreprises et la population à appuyer le COBAVERS en nous signalant votre intérêt à participer à nos activités.

Nous sollicitons également l'appui des élus municipaux et provinciaux de la région à soutenir le COBAVERS en vue de lui procurer les ressources nécessaires à son bon démarrage. Plus particulièrement, nous invitons le ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Thomas J. Mulcair, à reconnaître rapidement la rivière du Sud comme bassin versant prioritaire afin que le COBAVERS puisse bénéficier des mêmes ressources que celles qui sont offertes aux autres bassins versants prioritaires du Québec.

Les personnes désirant obtenir de plus amples informations à propos du COBAVERS et du bassin versant de la rivière du Sud doivent communiquer avec le soussigné.

Longue vie au COBAVERS!

Source: Simon Arbour, Mouvement des Amis de la Rivière du Sud (418) 243-3424 et marsi@globetrotter.qc.ca

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2

(418) 248-3358

ASSURANCE DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES







Denise Prévost souscriptrice

AUTO - HABITATION - COMMERCE

SERVICES FINANCIERS : 1

: Un choix de confiance

La communauté chrétienne en action



Baptêmes et sépultures

Baptêmes

Le 26 juin 2004, Félix-Antoine Aubé, fils de Steeve Aubé et Mélanie Blais. Le 26 juin 2004, Élodie Simard, fille de Jonathan Simard et Isabelle Mercier. Le 18 juillet 2004, Mélodie Girard,

fils de Karl Girard et Pascale Simard. Le 25 juillet 2004, *Frédérique Simard*, fille de Benoît Simard et Sandra Picard.

Félicitations aux heureux parents!

Sépultures

M. Bruno Gendron (Marie-Claire Lavoie), décédé le 22 juin à l'âge de 53 ans et 11 mois. Les funérailles ont eu lieu le 26 juin.

Mme Claudette Morin (Normand Forgues), décédée le 23 juin à l'âge de 72 ans. Les funérailles ont eu lieu le 28 juin.

Mme Antonia Boulet (feu Louis-Fernand Blais), décédée le 29 juin à l'âge de 98 ans et 11 mois.

Nos plus sincères condoléances aux familles en deuil.

Préparation aux sacrements

Nous tenons à aviser les familles que la préparation aux sacrements aura lieu en deux temps au cours de la prochaine année. À l'automne, dès le début de septembre, nous nous engagerons dans la préparation au sacrement de la confirmation. La démarche étant assez longue et exigeante pour les personnes coordonnatrices, la préparation aux sacrements du pardon et de l'eucharistie sera reportée en janvier 2005.

Le sacrement de confirmation est offert aux jeunes qui sont actuellement en 6e année ou qui auront atteint l'âge de 11 ans au 1er octobre 2004. c'est l'âge minimum requis. Nous aurons besoin de la collaboration des parents concernés. C'est pourquoi nous vous invitons à une rencontre d'information et d'inscription. Nous prévoyons la célébration de la confirmation quelque part au début de 2005, dépendamment des disponibilités de l'évêque.

La rencontre d'information et d'inscription aura lieu à St-François le 7 septembre, à 19h30, à la sacristie, et à St-Pierre le 9 septembre, à la même heure, également à la sacristie. Si vous n'êtes pas disponibles pour la rencontre à St-François, vous pouvez participer à celle qui aura lieu à St-Pierre.

Tél.: **418-259-7721** Fax: **418-259-7725**

WWW.MORIGEAU.COM



MORIGEAU·LÉPINE

CHEF DE FILE DANS LE SECTEUR DE L'AMEUBLEMENT HAUT DE GAMME EN BOIS POUR ENFANTS ET JUVÉNILES

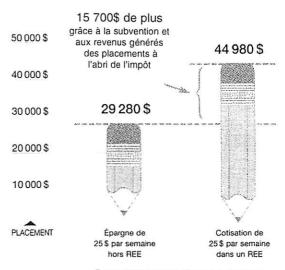
usine 25, rue de L'Étang, Saint-François (Québec) G0R 2G0

Régime d'épargne-études



Un régime efficace et rentable

Parce qu'il vous procure un avantage fiscal et vous permet de toucher une alléchante subvention, le REE Desjardins est vraiment rentable! À preuve, le graphique suivant : vous pouvez constater que le montant que vous récolterez en cotisant 25 \$ par semaine au REE Desjardins pendant seize ans est supérieur de 15 700 \$ à celui que vous obtiendriez en épargnant chaque semaine le même montant, mais à l'extérieur du régime.



En supposant que vous disposez de 16 ans pour faire fructifier votre épargne.

> Taux d'imposition: 40% Rendement: 7%

Venez rencontrer votre conseiller à votre Caisse.



Caisse populaire de la Rivière du Sud

Siège social

526, ch. St-François Ouest, C.P. 160 Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) GOR 3A0 (418) 259-7786

Télécopieur: (418) 259-7787 Ligne sans frais: 1 866 259-7786 Centre de service St-Pierre-du-Sud 689, rue Principale

Saint-Pierre (Québec) GOR 4B0 (418) 248-1927 Télécopieur: (418) 248-8999

Courriel: caisse.t20227@desjardins.com

Ouébec accorde 1 273 000\$ à Berthier-sur-Mer

Le député de Montmagny-L'Islet, Norbert Morin, a annoncé en juillet dernier l'octroi d'une aide gouvernementale de 1273 000\$ à la Municipalité de Berthier-sur-Mer.

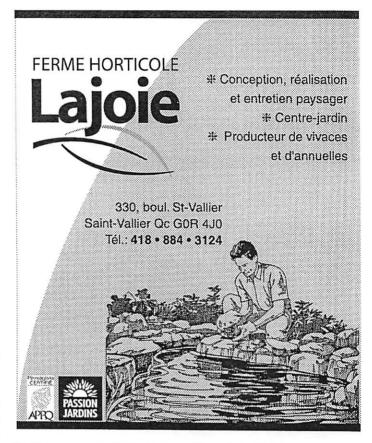
Cette aide financière, qui représente 50% du coût des travaux jugés admissibles, est consentie en vertu du volet 1 du programme Infrastructures-Québec. Elle permettra la réalisation d'un projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable en vue d'éliminer les risques de contamination bactériologique en provenance du réseau de l'Anse, visé le 18 août 2000 par le ministère de l'Environnement du Québec, et de mettre aux normes la qualité de l'eau potable distribuée par le réseau municipal. Les travaux comprennent sommairement la réalisation d'activités de recherche en eau, la réfection de trois puits, l'aménagement d'un nouveau puits, la construction d'une usine de traitement d'eau potable, d'une chambre de contact et d'un bassin de tampon, l'aménagement du réservoir municipal, ainsi que divers travaux connexes. La réalisation de ce projet bénéficiera à environ 910 habitants et contribuera à la création de quelque 33 emplois-année.

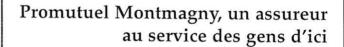
«Grâce à cette contribution, nous pourrons assurer une qualité d'eau potable à toute la population de Berthier-sur-mer et dire mission accomplie pour les générations futures. Nos jeunes pourront bénéficier de ces installations. Cela permettra également d'assurer le développement économique, touristique, culturel et résidentiel de cette municipalité», de conclure Norbert Morin.

Le programme Infrastructures-Québec, doté d'une enveloppe de 175 millions de dollars, vise la construction, l'amélioration et la réfection d'infrastructures, d'équipements municipaux ainsi que le développement d'outils de gestion dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées.

> Source: Mireille Thibault, attachée politique, député Norbert Morin







contact jusqu'au règlement d'un sinistre

 ${\mathcal U}$ ne équipe dynamique et professionnelle à l'image et à l'écoute des gens d'ici.

es services personnalisés entièrement offets en région, de tout premier

PROMUTUEL Montmagny Richard Galibois, agent 259-7405

SSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie



Des remerciements adressés à des bénévoles

Le 26 juin 2004, monsieur Denis Blais annonçait qu'il ne s'occuperait plus de l'organisation de la soirée mensuelle au Centre des Loisirs. Dorénavant, cette fonction va revenir à monsieur Joseph-Aimé Blais qui veut bien assurer la relève.

Activité au profit des Chevaliers de Colomb de la région

Population de St-François,

Vous êtes invités à un souper Méchoui aux 3 viandes (agneau, bœuf, porc) au Centre des Loisirs de St-François, le samedi 18 septembre 2004 à 18h30.

Vous pourrez danser au son de la musique de Laurent Bégin. Aussi, il y aura tirage de prix de présence.

Cette soirée est au profit des Chevaliers de Colomb de la région. Le prix d'entrée est de 20\$/adulte, 10\$/enfant jusqu'à 13 ans. Bienvenue à tous!

Pour information: Denis Lemieux au 259-1286

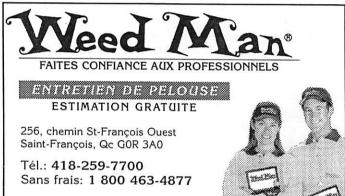
Marcel Morin au 259-7330

Les Loisirs St-François de Montmagny inc. et la Municipalité tiennent à remercier monsieur Denis Blais pour s'être occupé de cette activité sociale pendant de nombreuses années.

Une retraite en tant qu'organisateur ne signifie pas une retraite en tant que danseur. Donc, nous comptons vous revoir, vous et votre conjointe, sur le plancher de danse des Loisirs dès l'automne prochain.

Par la même occasion, les Loisirs et la Municipalité souhaitent la meilleure des chances à monsieur Joseph-Aimé Blais dans ses nouvelles fonctions.

La direction





Ecoprise Casault vous offre d'encourager les élèves en difficulté d'apprentissage

par Raynald Laflamme

RESIDENTIEL - COMMERCIAL

- INDUSTRIEL 2

LAVAGE DE TAPIS

MURS & STORES

DÉCAPAGE & CIRAGE DE PLANCHER

PRODUITS O ENTRETIEN

358, CHEMIN ST-FRANCOIS

MONTMAGNY (QUEBEC) GOR 340 IEL: (418) 259-2559; Fax: (418) 258-2342

Les jeunes de 13 à 15 ans de la région en difficulté d'apprentissage participent depuis plus d'un an et demi à un projet visant à leur offrir une première expérience de travail dans cadre modelé à la réalité du marché.

L'Écoprise Casault, un organisme sans but lucratif situé à l'intérieur même des locaux de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault, a mis en place un programme de formation unique au Québec qui vise à former les jeunes dans un contexte réel de production. Ils apprennent à devenir des travailleurs responsables et autonomes grâce aux projets de production et de soustraitance que l'entreprise met de l'avant pour eux. Pour peu qu'ils s'impliquent dans cette formation, ils en retirent une foule de bénéfices dont une meilleure intégration sociale et un sentiment d'appartenance qu'ils ne peuvent trouver dans l'enseignement régulier.

Pour mener à bien sa mission auprès de ces élèves, Écoprise Casault a besoin remplir son carnet de production pour l'année 2004-2005.

L'organisme offre deux produites vedettes dont une table à pique-nique pour enfants et une autre, standard. Toutes deux sont fabriquées à partir de bois séché, collé, vissé et boulonné. Des articles promotionnels ou autres produits en bois sont au catalogue. Il est possible, après entente, de sous-traiter la fabrication de produits en bois.

Pour obtenir de plus amples informations, il suffit de communiquer avec Christine Blanchet, agente en développement, au 248-2370, poste 205.

En bénéficiant des services d'Écoprise Casault vous encouragez le travail des élèves et par le fait même les éloignez du risque de décrochage.

Recette des Fermières Sauce tomate (salsa)

3 c. à table d'huile 12 livres de tomates pelées 3 carottes hachées fin 3 oignons hachés fin 2 piments verts hachés fin 12 onces de pâte de tomates



1/4 tasse de cassonade 2 c. à thé de poivre 2 c. à thé de sel Faire revenir dans l'huile les légumes. Ajouter les tomates et les épices. Mijoter 2 1/2 heures. Stériliser 10 minutes



Les Fermières présentent leur programme 2004-2005

Septembre

Reprise des activités Résumé du congrès provincial Compte rendu de la journée d'automne tenue à St-Paul le 2 septembre Votation de la régie interne 2004-2005 Présentation des thèmes des comités Présentation de notre programme

Octobre

Compte rendu de la journée d'artisanat tenue à Montmagny le 23 septembre Rencontre des C.A.L. le 21 octobre 2004 à St-Francois Présentation des comités Invité(e) (à déterminer) Travaux au choix Dégustation : confiture ou marinade au choix OLO

Novembre

Messe pour les Fermières vivantes et défuntes le dimanche 7 novembre Invité(e) en rapport avec les comités Soulignons la Ste-Catherine Goûter : échange de recettes Activité spéciale : vente bénéfice «Bazar» le dimanche 14 novembre de 9h à 15h au Centre des Loisirs

Décembre

Souper des Fêtes au local le 8 décembre Échange de cadeaux : serviette de bain, motif de Noël

Janvier

Relâche

Février

Dégustation de vins et fromages Soulignons la St-Valentin

Lecture et adoption des comptes rendus des comités Travaux au choix en rapport avec la St-Valentin

Mars

Invité(e)

Travaux inter-cercles

Goûter : trempette de légumes

Avril

Résumé du C.A.L. du 31 mars 2005 Goûter à la saveur d'érable

Exposition locale : activité à déterminer Invité(e)

Perception de l'abonnement Congrès régional le jeudi 12 mai 2005 à St-Pamphile

Perception de l'abonnement Élections Tirage de fleurs annuelles Partie récréative Goûter

Juillet

Congrès provincial 2005 à St-Hyacinthe



RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue Saint-Raphaël GOR 4CO

TÉL.: 418-243-2074 FAX: 418-243-2157



GARANTIE NATIONALE

tant que vous êtes propriétaire de votre véhicule

- Voitures de courtoisie
- 🛸 Installation de pare-brise
- Estimation gratuite

Votre véhicule est votre fierté Votre satisfaction est la nôtre!

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4e Rue, Montmagny Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072 Fax: 418-248-7071

PLUS DE 42 ANS D'EXPÉRIENCE

Eh les jeunes, Espace J a besoin de vos idées

Présentement, pour préparer l'ouverture de la page régionale de Chaudière Appalache EspaceJ, du Portail Jeunesse, nous avons besoin de pistes d'idées pour nourrir les différentes sections de publications.

Voici ces différentes sections:

Chroniques: entrevues, témoignages, conseils d'experts, découvertes, etc.

Quoi de neuf: Événements spéciaux, nouvelles d'actualité (ex: sports, emploi), nouveautés.

Sous les projecteurs: réalisations, réussites, exploits, vécus, témoignages; mise en valeur et/ou portrait des jeunes de la région, et/ou d'une personnalité qui peut être un modèle.

Si vous avez des potins régionaux géniaux à nous faire cadeau, communiquez nous les au plus tôt. Merci

> Marie-Hélène Tremblay Gignac, Mobilisatrice communautaire

Tél.: 248-3522; courriel: cje@montmagny.com

Fermières de Saint-François

Réunion de septembre

Les réunions du Cercle des Fermières se tiendront le 2º mercredi du mois durant toute l'année, à 19h30.

Les Fermières reprennent leurs activités le mercredi 10 septembre par un souper au restaurant l'Arrêt-Stop de St-François, à 18h.

D'autres informations vous parviendront via la chaîne téléphonique.

Notre réunion du mois de septembre sera le 8 septembre à 19h30 au local.

Beau succès du Terrain de Jeux

Déjà un autre été de terminé et ce fut si vite passé. Cette année encore, les moniteurs et monitrices ont fait vivre une très belle aventure à nos jeunes. Ce fut un succès!

Félicitations à toute l'équipe du Terrain de Jeux.

Soulignons le beau travail pour le montage du film réalisé par Éric Tanguay, présenté lors du spectacle de fermeture. Encore une fois, Bravo Éric!

Le Comité de parents



- Imprimerie commerciale
- Laser couleur
- Infographie, graphisme
- Centre de photocopie
- Édition court tirage

- Formules en continue
- Formulaire laser
- Catalogues
- Étiquettes tout format
- Dépliants

1010, rue Renault, Saint-Jean-Chrysostome G6Z 2Y8 11 ch. St-François Ouest, St-François-de-la-Rivière-du-Sud G0R 3A0 Tél.: (418) 839-7207 Téléc.: (418) 839-1665 Sans frais: 1 888 839-7207 Courriel: imp.credo@qc.aira.com

Club de marche en montagne _ _ _ Saison 2004

www.chez.com/lesorteilsdusud lenatremblay@hotmail.com Ça marche depuis déjà six ans. Le club Les Orteils du Sud offre un calendrier de

randonnée pédestre de huit semaines. Que tu sois en solo, en duo ou «familio», bienvenue. Adhésion gratuite au club, tu assumes les frais d'entrée aux sites visités et tu partages les coûts de l'essence en covoiturage.

Téléphone au 259-2027 le samedi, une heure avant chaque départ pour savoir si la randonnée est reportée au dimanche en

cas de mauvaise température.

Voici comment se rendre au point de départ, le Parc Morigeau à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud: autoroute 20, sortie 364, direction St-François, passez les deux arrêts, avancez au bout de la rue de l'Étang. Pour les sorties 1, 4, 5, 7 et 8, un deuxième point de rencontre se situe sur le stationnement du Canadian Tire à Lévis: Autoroute 20, Sortie 325 nord Lévis Centre-ville, Route 173 nord (Route Kennedy), coin Étienne-Dallaire et Kennedy. Il faut aviser de votre présence à ce point de départ.

Progr	amme 2004	(F) Fac	cile (1) Intermédiaire (D) Difficile	
Sorti	Samedi	Départ	Site visité	Commentaires
1	04-09-04	9h00	Parc de la chute Montmorency Domaine Maizerets, Sentiers Parc, Anneau et marais, Boisé et Arboretum	8,25\$/auto, 4 km (F) Chien permis, Gratuit, 11 km (F) Chien permis
2	04-09-11	6h00	Canyon des Portes de l'enfer . La plus haute passerelle au Québec Parc Beauséjour, Rimouski	6,50\$, 9 km (I) Chien permis Gratuit. 7,5 km (F) Chien permis
3	04-09-18	9h00	Parc régional Massif du Sud. L'oxalide: Sommet, Sources, Slousse, Vallée, Chocolat	3,50\$. 15.1 km (D) 915 m Chien en laisse permis
4	04-09-25	9h00	Station Mont Ste-Anne, La libériste	3\$ stationnement, 12 km (D) 625 m
5	04-10-02	6h00	Parc national de Frontenac, Secteur sud	3,50\$, 23,3 km (F, I)
6	04-10-09	6h00	Le Bic, Sentiers nos 7, 1 à 6	3,50\$, 15 km (F, I, D)
7	04-10-16	9h00	Centre de ski de fond de Charlesbourg	Gratuit, 18 km (I)
8	04-10-23	9h00	Montagne à Tremblay, Montagne à Deux Têtes, Ste-Brigitte-de-Laval	3.00\$. 22 km. 607 m (F, I. D), Chien en laisse permis





Une programmation diversifiée

Comme par les années passées, la Maison de la Culture offre à la population bellechassoise, une programmation diversifiée et de qualité convenant à tous les goûts et tous les âges.

Voici la liste des cours offerts

Arts visuels: Peinture à l'huile, sur bois et sur verre. Arts de la scène: Théâtre pour adolescents et adultes. Informatique: Windows, Excel, Word, Internet, Power point, etc.

Langue seconde: Anglais (niveau 1 et 2)

Musique: Guitare, piano populaire et classique, violon et groupe. Photographie numérique et Photoshop

Pour plus d'informations consultez notre dépliant distribuée à la mi-août par la poste ou appelez à la Maison de la Culture au 418-789-2588

Les spectacles

Le 23 octobre : Laurence Jalbert et son groupe

Le 27 novembre: Les Pistolets Roses

Le 12 décembre: Chorale Gospel chants de Noël et

autres. (À confirmer)



Le 29 décembre: Party traditionnel avec Le Rêve du Diable

Conférence de Jean-Marc Chaput le 6 novembre à confirmer.

Le cinéma

Nous offrons maintenant du cinéma tous les vendredis et dimanches à partir du vendredi 3 septembre 2004.

> Source: Annette Gauthier (418) 789-2588, adm@culturebellechasse.gc.c

Étudiants, ce que vous devez savoir sur la colocation

Dans le but de réduire les frais, tout en ayant la possibilité d'occuper un plus grand logement, vous faites peut-être partie du nombre des étudiants qui louent ensemble un logement et deviennent signataires d'un même bail; on parle ici d'une colocation. Des situations délicates, imprévisibles et parfois complexes peuvent survenir en cours d'année entre vous, vos colocataires et avec votre propriétaire. Pour y voir plus clair en termes de responsabilités partagées, la Régie du logement a publié à votre intention, une fiche conseil sur la colocation. Vous y trouverez les avantages et les inconvénients de la colocation, les obligations des partenaires, les problèmes potentiels et d'autres informations pertinentes. Vous pouvez la consulter sur le site Internet de la Régie au www.rdl.gouv.qc.ca ou en faire la demande en téléphonant à la Régie au numéro sans frais 1-800-683-2245.

> Source: Communication-Québec Chaudière-Appalaches www.chaudiere-appalaches.gouv.qc.ca

Tournoi de Charlemagne

Il y aura Tournoi de Charlemagne au local de l'Āge d'Or de St-François (2e étage de la Maison de la Paroisse) le dimanche 26 septembre 2004 à 13h30.

Bienvenue à chacun de vous!



grés divers, de vents violents. Voici donc quelques conseils émanant du ministère de la Sécurité civile du Québec et que vous aurez peut-être un jour à mettre en pratique afin de protéger votre famille et vos biens. Avant la tempête, soyez à l'écoute des messages d'alerte météorologique; ayez votre trousse d'urgence toujours prête et facilement accessible; repérez les endroits où vous réfugiez avec votre famille; convenez, avec votre famille, d'un lieu de rassemblement sûr après la tempête; élaguez les branches d'arbres mortes et abattez les arbres morts: attachez solidement tout ce que le vent pourrait arracher ou emporter, tel que meubles de jardin, boîtes à ordures, antennes paraboliques, etc. Pendant la tempête, descendez au sous-sol, et abritez-vous sous un meuble massif. Si votre maison n'a pas de sous-sol, abritezvous dans une petite pièce centrale (corridor, salle de bain, garde-robe); ne restez pas dans une maison mobile, car elle pourrait être emportée par le vent; évitez les grandes salles, comme les arénas, les am-

Les vents violents

phithéâtres et les gymnases; évitez de vous tenir près des ouvertures et fenêtres, et tournez-leur toujours le dos; si vous êtes à l'extérieur, couchez-vous face contre terre dans un fossé ou un repli de terrain, en protégeant votre tête avec vos mains. Après que le vent se soit calmé, portez attention aux objets qui ont pu tomber et se briser: verre, tôle, vaisselle, etc.; tenez toujours pour acquis que les fils électriques sont sous tension même s'ils sont par terre; n'entrez jamais dans un édifice endommagé par la tempête; enfin, soyez attentif à la qualité de l'eau potable. Source: Communication-Québec Chaudière-Appalaches.

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél·

418-**259-7789**

Ligne directe:

1-800-463-8744





Offrez-vous une maison adaptée à votre style de vie



- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : www.maisonlaprise.com
- Plus de 400 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

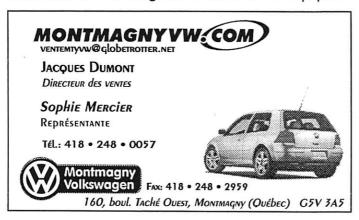
240, des Ateliers Montmagny (418) **248-0401**

R.B.Q: 2634-7666-98

L'Équipe Bantam A de Saint-François sera du Championnat provincial du Baseball mineur

L'Équipe Bantam A de Saint-François représentera la région de Québec au Championnat provincial de Baseball mineur qui aura lieu du 4 au 6 septembre à Bouicherville.

L'Équipe a remporté les honneurs le 25 juillet en terminant au 1er rang sur un total de 19 équipes.







L'équipe Bantam A de Saint-François

1^{re} rangée: Jean-François Blais, Maxime Létourneau. Jérôme Blais, Pier-Luc Lemieux, Jason Létourneau.

2º rangée: Yvon Rémillard, entraîneur adjoint, Jean-Philippe Côté, Pascal Létourneau, Mathieu Rémillard, Steven Gaudreault, Maxime Roy, Dave Rémillard et Alain Blais, entraîneur-chef.

Fait à noter, 4 des 11 joueurs en sont à leur deuxième participation consécutive à ce championnat. Il s'agit de Jean-François Blais. Maxime Létourneau, Dave Rémillard et Mathieu Rémillard. Tout un exploit pour ces quatre ioueurs.

Nous leur souhaitons beaucoup de chance et félicitations à tous les joueurs et aux entraîneurs pour cette belle performance.

Marché aux puces d'articles pour enfants et de bicyclettes

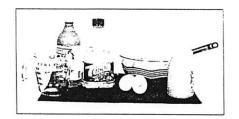
La Joujouthèque de Lévis, organisme à but non lucratif, organise son marché aux puces d'articles pour enfants et de bicyclettes, les samedi et dimanche, 2 et 3 octobre 2004, au Cégep Lévis-Lauzon, 205 Mgr Bourget, Lauzon de 8h30 à 13h.

120 nouveaux vendeurs vous y attendent chaque jour. Places encore disponibles. Pour réservations et informations (dès le 30 août): 418-838-4944 www.joujouthequedelevis.com

DÉBROUELLARDS

Fais ta mayonnaise maison

La science, c'est alimentaire mon cher Watson! pourrait dire Sherlock Holmes. Faire de la mayonnaise, c'est une expérience très scientifique. Essaie pour voir !



Il te faut :

- Deux jaunes d'œuf (à la température de la pièce)
- Une cuillerée à soupe de moutarde
- Une cuillerée à soupe de jus de citron (ou de vinaigre)
- 375 ml (1 1/2 tasse) d'huile
- · Un grand bol
- Un fouet

Manipulations

- 1. Verse la moutarde et les jaunes d'œuf dans le bol. Fouette pour bien les mélanger.
- 2. Verse le jus de citron. Continue de fouetter.
- 3. Ajoute quelques gouttes d'huile. Fouette vigoureusement pour obtenir un mélange uniforme.
- 4. Verse le reste de l'huile TRÈS lentement, sans arrêter de fouetter. La mayonnaise épaissit au fur et à mesure.

C'est quoi le truc ?

Lorsque tu fouettes le mélange, tu libères la lécithine contenue dans le jaune d'œuf et tu brises l'huile en minuscules gouttelettes. Or, la lécithine possède des affinités avec l'huile. À son contact, la lécithine enrobe chaque gouttelette et, du coup, les empêche de se réunir. L'eau provenant de la moutarde et du jus de citron va maintenir les gouttelettes d'huile en suspension.

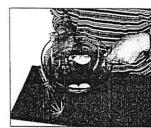
Plus tu ajoutes d'huile, plus il y a de gouttelettes. Lorsqu'elles sont très nombreuses, elles sont tassées et ont du mal à bouger. Ta mayonnaise est ferme.

Une dispersion de gouttelettes d'huile dans l'eau est une émulsion. Ta mayonnaise est une émulsion.

Poursuis l'expérience

Verse 1/4 de ta mayonnaise dans un bol et continue d'ajouter de l'huile. Que se passet-il? La mayonnaise redevient liquide.

Que s'est-il passé ? Il manque de lécithine pour enrober les gouttelettes d'huile. Elles ne peuvent plus rester en suspension dans le mélange. L'eau et l'huile se séparent. On dit que la mayonnaise «tourne». Beurk...











jusqu'à 500 ml (2 tasses) d'huile!

Savais-tu que ? Un seul jaune d'œuf peut absorber

Bonnes rentrée à tous les Débrouillards!





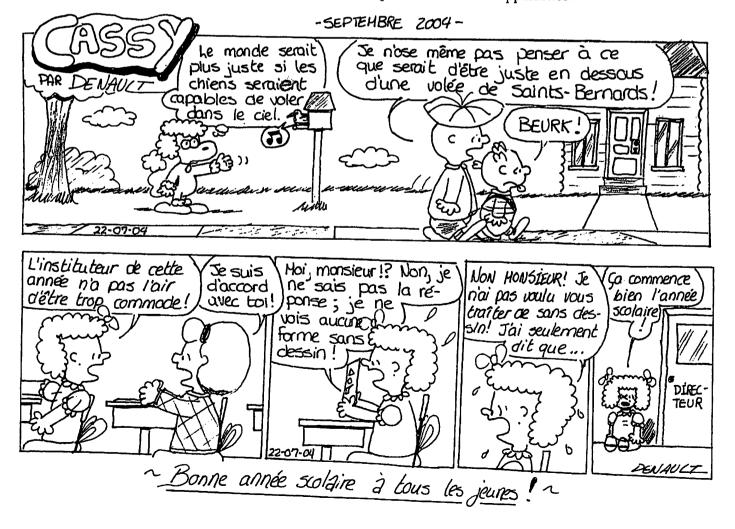
Les temps difficiles exigent un dépassement de nos instincts et de

nos habitudes. Écouterons-nous ceux qui affirment que l'agressivité est nécessaire pour établir notre suprématie, ceux qui croient que la vie n'est rien d'autre qu'une lutte? Faut-il absolument que quelqu'un perde pour que nous puissions gagner? Il existe une solution qui fera la joie de tous, nous pouvons la trouver si nous acceptons de renoncer à nos idées préconçues. Nous pouvons travailler à changer les mentalités, y compris la nôtre, en respectant les opinions et les sentiments de chacun. Pourquoi nos besoins seraient-ils plus importants que ceux des autres? Il est normal de travailler à la concrétisation de nos rêves, mais si nous avons écorché quelques personnes au passage, notre victoire nous laissera à coup sûr un goût dont l'amertume nous suivra longtemps.

Test de conduite en ligne pour les aspirants conducteurs

Si vous êtes du nombre des aspirants conducteurs qui prévoyez passer bientôt votre examen théorique en vue de l'obtention de votre permis d'apprenti conducteur, vous pouvez maintenant vous pratiquer en vous rendant dans le site de la Société de l'assurance automobile du Québec à l'adresse www.saaq.gouv.qc.ca. Un test a été mis en ligne récemment, afin de vous permettre de vérifier vos connaissances avant l'examen officiel. Il suffit de cliquer sur le lien «Testez vos connaissances sur la conduite automobile» qui vous est présenté dès que vous accédez à la page d'accueil. Le test de connaissances se présente sous trois formats au choix et comprend des questions qui portent sur le Code de la sécurité routière, la signalisation routière et les techniques de conduite. Aussi, si vous êtes un conducteur d'expérience, pourquoi ne pas en profiter pour vérifier si vos connaissances sont à jour! Source: Communication-Québec Chaudière-Appalaches.

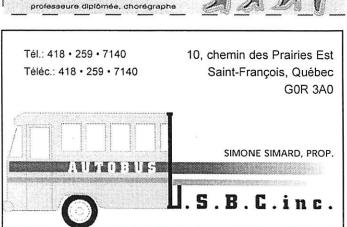
Jean Gendron



2 SEPTEMBRE AU FIL DES JOURS 0 0 4

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3 Bac Bleu	4
5	Fête du Travail	Réunion du Conseil	Réunion des Fermières	9	Souper des Fermières Arrêt-Stop 18h00	11
12	Tombée du journal	Comité d'embellissement réunion 19h30	Dîner de l'Âge d'Or Arrêt-Stop 11h30	16	17 Bac Bleu	Méchoui Chevaliers de Colomb Centre des loisirs 18h30
Soirée Embellissement Remise des prix	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		
	248-0117 / 1-800-46	<u>M</u>	Fleuris Emontmac Ionique Gaudreau, pr 310, boul. Taché Est, Mo G5V 1C8	opriétaire	ŵ FLEURISTI ŵ BOUTIQU ŵ SERRES ET	E E DÉCORATION T CULTURE-JARDIN







Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

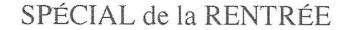
602, Chemin St-François Ouest Saint-François, G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7783

- Poulets BBQ cuits sur place

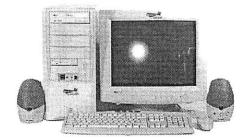
SPÉCIAUX EN MAGASIN TOUTES LES SEMAINES





Avec tout achat de 100,00 \$ et plus courez la chance de gagner une Projection RCA de 52 po (tirage le 30 septembre à 17:00 hres)

898.88\$



Ordinateurs Micro

- PENTIUM-4 2.8 GHz

- PENTIUM-4 3.0 GHz 1198.88\$

1598.88 \$ - PENTIUM-4 3.2 GHz





Propriétaire à Montmagny : MICROPLUS CÔTE-SUD

67, St-Jean-Baptiste Est, Montmagny **248-0074**

septembre 2004

Le cochon se transforme en veau d'or

Un texte de Réjean Lacombe, publié dans Le Soleil

On les aime ou on ne les aime pas. Mais une chose est certaine, qu'on le veuille ou pas, il y a toujours un cochon près de nous et pas nécessairement dans notre assiette.

Il est vrai que la bonne bête se retrouve avant tout sur la liste alimentaire des consommateurs sous forme de côtelettes, de rôti, de bacon, de filet, de saucisses et quoi encore. Sa valeur économique, sur le plan alimentaire, est énorme.

Mais, notre bon petit cochon a des vertus cachées. Qu'on le soupçonne d'être responsable de tous les maux environnementaux du Québec et qu'on ne l'invite pas dans sa cour, il n'en reste pas moins qu'il nous habite continuellement.

Une étude réalisée par Gaye Ward de Statistique Canada serait de nature à nous réconcilier quelque peu avec le porc. « Sa contribution à la vie quotidienne des humains, dit-il, ne se limite pas seulement à l'alimentation. Elle s'étend aussi jusqu'à votre placard et à votre armoire à pharmacie.»

On ne soupçonne pas l'utilisation que l'industrie peut faire des produits dérivés du porc. En fait, disons-le clairement, le cochon nous habite. En plus de nous nourrir, il sert aussi à nous vêtir et à nous guérir de nos petits et grands bobos. On retrouve notre mal-aimé cochon dans des centaines d'articles que l'on utilise tous les jours.

Son apport à l'industrie pharmaceutique est à lui seul un atout important tant sur le plan de la santé que du point de vue économique. Notre cochon se transforme alors en veau d'or.

Ainsi, souligne Ward, les glandes surrénales, la vésicule biliaire, le foie, les ovaires, le pancréas, le cœur, le sang, l'estomac, la rate, les intestins ainsi que les glandes thyroïde et pituitaire du porc sont utilisés dans la composition de plus de 40 médicaments d'ordonnance et en vente libre.

Notre fameux cochon est aussi d'un précieux secours pour la science médicale. Il ne faut peut-être pas le crier sur tous les toits, mais les spécialistes considèrent que la physiologie du porc est très semblable à celle des humains. N'allons pas plus loin et gardons cela entre nous.

Il faut toutefois avouer que les hormones insuliniques utilisées pour traiter le diabète sont tirées du pancréas du porc. «La peau de cochon, rajoute l'expert, soigneusement choisie et traitée, en raison de sa similitude avec la peau humaine, est utilisée dans le traitement des brûlures graves, de la peau sérieusement endommagée à la suite de blessures et des ulcères cutanés.» Le secteur médical n'oublie pas également que depuis plus de 30 ans, les valvules cardiaques du cochon ont été transplantées à des patients pour réparer leur cœur endommagé.

Rien ne se perd

En fait, avouons le tout de go, dans le cochon, rien ne se perd.

Nos souliers ou nos espadrilles peuvent fort bien contenir des reliquats porcins. Il peut même se retrouver sous une forme déguisée dans les boîtiers des CD.

«En fait, souligne l'auteur de l'étude, de la pointe des pieds jusqu'aux oreilles, vous pourriez porter des produits porcins.» On ne s'en doute pas, mais notre cochon rend propre également. L'assouplissant que l'on utilise dans notre lessive est composé d'acides gras et de glycérine extraits des carcasses de pores.

Même des produits de beauté qui font l'orgueil des femmes et des hommes contiennent ces fameuses substances porcines. Comme disait le philosophe, on utilise bien le fumier pour faire pousser les roses.

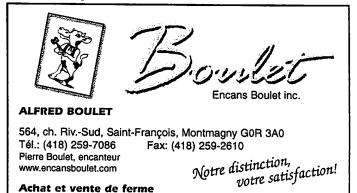
Le sang du porc ne sert pas uniquement à fabriquer le boudin. On l'utilise dans les teintures textiles et les produits de traitement du cuir. Les souliers, les gants et même la chaise sur laquelle vous êtes assis pourraient fort bien contenir un petit quelque chose de cochon.

Pour en finir avec notre porc, disons que des sous-produits de la bête se retrouvent dans la craie, les crayons, les allumettes, le plastique, les boutons, la porcelaine, les pinceaux, les adhésifs de contre-plaqué, les aliments pour animaux domestiques, le verre, les fertilisants, les insecticides, le collage sur papier ainsi que la cire à parquet.

Même les oreilles de porc sont devenues un mets de luxe pour les petits toutous. «Les oreilles de porc, régal favori des chiens, de dire Ward, ont à l'occasion coûté un dollar de plus le kilogramme que le jambon au comptoir des viandes. «

Il fut même un temps où la vessie de cochon servait de blague à tabac pour les fumeurs de pipe.

Ce n'est pas pour rien que l'on retrouvait au Canada 14 millions de porcs dont plus de la moitié, soit 7,4 millions, sont produits au Québec. La production québécoise représente une valeur à la ferme de plus de 928 millions \$.





Gilbert Bonneau

VENTE ET SERVICE D'ÉQUIPEMENTS DE FERME

881, chemin Saint-François Ouest Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud GOR 3A0 Bureau: 418 • 259-7735 Garage: 418 • 259-7289 Téléc.: 418 • 259-2122 Porasseny inc. & Saint-Francois Montmagny

Eleveur pur-sang et hybrideur (femelle F1)

Landrace, Yorkshire, DurocSuivie par le PEG, P.V.S.P.

Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319

Ferme

Porcherie: (418) 243-3222

Cell.: (418) 241-3333

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 5 juillet 2004, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, François Létourneau, Rénald Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme APPUYÉ par monsieur Gaston Garant ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 7 JUIN 2004 AINSI QUE CELUI DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU MARDI 22 JUIN 2004

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 juin 2004 ainsi que celui de la séance ajournée du mardi 22 juin 2004 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 juin 2004 ainsi que celui de la séance ajournée du mardi 22 juin 2004 soient acceptés tels que déposés.

ACCEPTATION DES COMPTES DE JUILLET 2004

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet APPUYÉ par monsieur Rénald Roy ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

L'Arc-en-ciel, aide financière pour projet de construction d'un immeuble adapté 500,00
Carrefour Jeunesse-Emploi contribution financière pour campagne de financement
Claude Morin, remb. frais déplacement 221 km
Soc. Canadienne des Postes, envoi circulaires (piscine)57,97
Hydro-Québec, électricité éclairage public, log. 520 Pav. Bédard

Telus Québec, service bureau, garage, Internet	436,44
Pierre Aubé, réparation camion incendie	75,00
Soc. Canadienne des Postes, envoi circulaires	57,79
Claude Morin, remb. frais déplacement 189 km	75,60
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 487 km	194,80
Les Loisirs St-François de Montmagny, contribution municipale	00,000
Telus Mobilité, service cellulaire	50,38
Claude Morin, remb. frais déplacement 190 km	76,00
Meubles Normand, achat balançoire Pav. Bédard	725,00
Ministre Revenu Québec, remise juin 2004	6 615,96
Revenu Canada, remise juin 2004	3 690,09
CARRA, remise juin 2004	370,96
La Fabrique, loyer juillet 2004	166,67
American Logiball inc., matériel voirie	196,00
Bureautique Côte Sud: Caisse papier	136.44
Claude Morin, remb. frais déplacement 302 km	120,80
Claude Morin, remb. frais déplacement 302 km	
Comité d'embellissement, remb. factures	18,39
Comité d'embellissement, remb. factures Construction B.M.L., asphalte: 67,42 t.m. à 44\$/t.m. 3412,20 5,95 t.m. à 48\$/t.m. 328,51	18,39 3 740,71
Comité d'embellissement, remb. factures Construction B.M.L., asphalte: 67,42 t.m. à 44\$/t.m. 3412,20 5,95 t.m. à 48\$/t.m. 328,51 Distribution ABR, dégraisseur.	18,39 3 740,71 172,54
Comité d'embellissement, remb. factures Construction B.M.L., asphalte: 67,42 t.m. à 44\$/t.m. 3412,20 5,95 t.m. à 48\$/t.m. 328,51 Distribution ABR, dégraisseur EMRN, matériel premiers répondants	3 740,71 172,54 187,89
Comité d'embellissement, remb. factures Construction B.M.L., asphalte: 67,42 t.m. à 44\$/t.m. 3412,20 5,95 t.m. à 48\$/t.m. 328,51 Distribution ABR, dégraisseur EMRN, matériel premiers répondants Excavations Chanel & Fils, location pelle fossé	3 740,71 172,54 187,89 2 795,11
Construction B.M.L., asphalte: 67,42 t.m. à 44\$/t.m. 3412,20 5,95 t.m. à 48\$/t.m. 328,51 Distribution ABR, dégraisseur EMRN, matériel premiers répondants Excavations Chanel & Fils, location pelle fossé Ferme horticole Lajoie, plantation d'annuelles, terre et certificat cadeau 50\$	3 740,71 172,54 187,89 2 795,11 1 986,16
Construction B.M.L., asphalte: 67,42 t.m. à 44\$/t.m. 3412,20 5,95 t.m. à 48\$/t.m. 328,51 Distribution ABR, dégraisseur EMRN, matériel premiers répondants Excavations Chanel & Fils, location pelle fossé Ferme horticole Lajoie, plantation d'annuelles, terre et certificat cadeau 50\$ Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 516 km	3 740,71 172,54 187,89 2 795,11 1 986,16 206,40
Construction B.M.L., asphalte: 67,42 t.m. à 44\$/t.m. 3412,20 5,95 t.m. à 48\$/t.m. 328,51 Distribution ABR, dégraisseur EMRN, matériel premiers répondants Excavations Chanel & Fils, location pelle fossé Ferme horticole Lajoie, plantation d'annuelles, terre et certificat cadeau 50\$ Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 516 km Fortin Sécurité Médic, matériel divers	3 740,71 172,54 187,89 2 795,11 1 986,16 206,40 74,64
Construction B.M.L., asphalte: 67,42 t.m. à 44\$/t.m. 3412,20 5,95 t.m. à 48\$/t.m. 328,51 Distribution ABR, dégraisseur EMRN, matériel premiers répondants Excavations Chanel & Fils, location pelle fossé Ferme horticole Lajoie, plantation d'annuelles, terre et certificat cadeau 50\$ Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 516 km Fortin Sécurité Médic, matériel divers FQM, facturation Dicom	3 740,71 172,54 187,89 2 795,11 1 986,16 206,40 74,64 27,29
Comité d'embellissement, remb. factures Construction B.M.L., asphalte: 67,42 t.m. à 44\$/t.m. 3412,20 5,95 t.m. à 48\$/t.m. 328,51 Distribution ABR, dégraisseur EMRN, matériel premiers répondants Excavations Chanel & Fils, location pelle fossé Ferme horticole Lajoie, plantation d'annuelles, terre et certificat cadeau 50\$ Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 516 km Fortin Sécurité Médic, matériel divers FQM, facturation Dicom Hewitt, entretien préventif pelle Caterpillar	3 740,71 172,54 187,89 2 795,11 1 986,16 206,40 74,64 27,29 1 539,10
Construction B.M.L., asphalte: 67,42 t.m. à 44\$/t.m. 3412,20 5,95 t.m. à 48\$/t.m. 328,51 Distribution ABR, dégraisseur EMRN, matériel premiers répondants Excavations Chanel & Fils, location pelle fossé Ferme horticole Lajoie, plantation d'annuelles, terre et certificat cadeau 50\$ Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 516 km Fortin Sécurité Médic, matériel divers FQM, facturation Dicom	3 740,71172,54187,89 2 795,11 1 986,16206,4074,6427,29 1 539,1048,38
Comité d'embellissement, remb. factures Construction B.M.L., asphalte: 67,42 t.m. à 44\$/t.m	3 740,71 172,54 187,89 2 795,11 1 986,16 206,40 74,64 27,29 1 539,10 48,38 64,41
Comité d'embellissement, remb. factures Construction B.M.L., asphalte: 67,42 t.m. à 44\$/t.m. 3412,20 5,95 t.m. à 48\$/t.m. 328,51 Distribution ABR, dégraisseur EMRN, matériel premiers répondants Excavations Chanel & Fils, location pelle fossé Ferme horticole Lajoie, plantation d'annuelles, terre et certificat cadeau 50\$ Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 516 km. Fortin Sécurité Médic, matériel divers FQM, facturation Dicom Hewitt, entretien préventif pelle Caterpillar. Hydro-Québec, électricité Bi-énergie	3 740,71 172,54 187,89 2 795,11 1 986,16 206,40 74,64 27,29 1 539,10 48,38 64,41 105,00

Le Nettoyeur Magnymontois, nettoyage salopettes
L'Écho St-François, pages publiées en juillet
Les Alarmes Clément Pelletier, installation détecteurs de chaleur1
Les Commerçants de la Chaudière, transport Dicom
Les Compteurs Lecomte, pièce compteur52,91
Les Constructions H.D.F., service de tamiseur et chargeur
Les Éditions Juridiques FD. mise à jour Recueil Lois municipales 87,74
Les Loisirs St-François, contribution municipale clôture soccer
Les Produits JP. Côté, chlore
L'Oie Blanche, avis public96,62
Martineau Express, transport colis
Municipalité St-Vallier, 8 heures chef pompier et lieutenant (feu S. Boulet)299,20
Pagenet, location téléavertisseur
Pétroles JMB inc., diesel clair (1 720,6 litres à 0,649\$)
Pièces d'autos Carquest Montmagny, pièce unité service pompiers320,95
Pièces d'autos GGM, diverses pièces: 90,52 Ford 10 roues 90,52 Camion incendie 38,24 Machinerie 52,08 180,84
Pierre Aubé, réparation camion incendie
Pierre Martin pharmacien, gants (ass. eaux)
Plamondon Camquip Itée, pièces camion 10 roues50,61
Praxair, location bouteilles
Produits de Laboratoire certifiés, huile pour véhicules
Promax Atelier d'usinage et de soudure, réparer cylindre faucheuse
Soc. Coop. Agr. Riv. Sud, matériel divers : 50,62 Embellissement
Stéréo Plus Léonard Chabot, carte Telus
TY Moteurs, réparation débroussailleuse
Unibéton, matériau granulaire (27.55 MT à 9,50\$/MT) et
sable à mortier (10.28 MT à 7,00\$/MT)
Yves Laflamme, remb. frais déplacement 325 km
TOTAL :

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-dela-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

INFRASTRUCTURES-QUÉBEC (À TITRE INFORMATIF)

Le secrétaire a rejoint monsieur Bernard Lelièvre du programme Infrastructures-Québec. Il voulait savoir où en était rendu l'examen de sa 1^{re} réclamation envoyée le 18 février 2004.

La réclamation a été examinée. Elle a été acceptée. Le ministre doit signer les documents le 28 juin prochain et le remboursement devrait arriver au début juillet 2004.

Le total de la première réclamation s'élevait à: 502 293,01\$. Est-ce que toutes les factures qui leur ont été présentées ont été jugées admissibles? Ça, nous le saurons à la réception du chèque.

LUMINAIRES DE RUE ET LUMIÈRES À L'ÉCOLE

À la réunion du 7 juin dernier, le Conseil municipal a demandé au secrétaire d'aller en soumissions sur invitation pour l'installation de 2 branchements sur la 4° et sur la 5° Rue Est. L'ajout de ces luminaires de rue rendrait l'endroit moins sombre et plus sécuritaire pour les résidents.

Il a aussi été question de demander des prix auprès de différents entrepreneurs électriciens pour l'installation de 2 lampes clignotantes sur poteau de chaque côté de la rue de l'école. Ces lumières s'actionneraient lors de l'arrivée et lors du départ des écoliers. Ça préviendrait les automobilistes qu'il faut ralentir dans une zone scolaire. Voici les résultats :

	Lumières de rue	Lumières école
Robert Corbin et Fils inc.	2 463\$ + taxes	1 138\$
René Samson inc.	1 875\$ + taxes	1 290\$
Joachim Laferrière inc.	Pas de prix	5 200\$ ou 6 740\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de René Samson inc. pour les luminaires de rue, au montant de mille huit cent soixante-quinze dollars (1 875\$) taxes en sus et pour les lumières dans la zone scolaire au montant de mille deux cent quatre-vingt-dix dollars (1 290\$) taxes en sus.

QUE les travaux soient entrepris le plus tôt possible.

DÉROGATIONS MINEURES

I[™] dérogation mineure

Ferme Marja enr. (Jacques Blais) 218, chemin de la Rivière du Sud Saint-François (Québec) GOR 3A0

Nature du projet:

Le projet vise une ferme laitière et un agrandissement du bâtiment d'élevage sans augmentation du nombre d'animaux. L'établissement de production animale est localisé dans une zone AB-6 et la réglementation permet ce type de production.

La dérogation mineure s'applique à l'agrandissement dans sa ligne latérale seulement; notre règlement demande 10 mètres d'une ligne latérale et le projet vise 2 mètres seulement. Le propriétaire allègue que cette partie de terrain est perdue et qu'il est voisin d'un autre agriculteur. La distance restante serait suffisante pour l'entretien du bâtiment.

Le voisin agriculteur a signé une lettre disant qu'il ne s'objectait pas au projet.

L'avis public a été publié.

Le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni et a pris connaissance de la demande de dérogation mineure. Monsieur Nicolas Pilote, inspecteur municipal, a répondu à toutes leurs interrogations.

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande parce qu'elle ne brime les intérêts de personne.

CONSIDÉRANT QUE le voisin ne s'objecte pas du tout au projet et qu'il a même signifié son intention par voie écrite;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, après avoir bien examiné le dossier, recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la demande de dérogation mineure présentée par «Ferme Marja enr.» parce qu'elle n'a aucun impact négatif sur l'environnement et sur l'agriculture.

2° dérogation mineure

Messieurs Bernard et Jean-Luc Garant 14, 1[™] Rue Est Saint-François (Québec) GOR 3A0

Nature du projet:

La présente vise à permettre la construction d'une remise de 10' x 20' qui abritera deux remises de 10' x 10' pour les logements. Actuellement, il y a un garage de 20' x 24' sur le terrain. Les propriétaires ont acheté une parcelle de terrain à l'arrière de 45' x 49' pour y construire ladite remise.

La dérogation vise à soustraire cette propriété de l'application de la disposition du 10% de la cour arrière sans dépasser la norme de superficie maximum.

L'avis public a été publié.

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni et a pris connaissance du dossier. Lorsqu'il y avait des interrogations, monsieur Pilote y répondait.

Le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE certains membres du Comité d'urbanisme et du Conseil municipal sont allés sur les lieux afin de mieux visualiser et de mieux comprendre la portée de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

M H É. D F. S T N F R N IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la demande de dérogation mineure présentée par «Messieurs Bernard et Jean-Luc Garant» qui consiste à construire une remise de 10' x 20' qui sera divisée en deux parties de 10' x 10' pour les logements de l'unité d'habitation située au 14, 1^{re} Rue Est.

BPR - EAU POTABLE

BPR Groupe-conseil transmet les prévisions budgétaires détaillées (travaux et frais connexes) relativement aux travaux projetés en ce qui concerne les installations de production d'eau potable.

Une copie du document est remise aux élus.

ÉCOPRISE CASAULT

L'Écoprise Casault est un organisme sans but lucratif qui met en place un programme de formation unique au Québec.

Ce sont des jeunes de 13 ans à 15 ans, en difficulté d'apprentissage, qui sont formés dans un contexte réel de production. À chaque session, les élèves doivent préparer leur production pour l'année scolaire. Cette fois-ci, ils vendent des tables à pique-nique pour enfants ou de format standard. Les prix sont:

Table à pique-nique pour enfants: 100,00\$ Table à pique-nique pour adultes: 115,00\$

Est-ce que la municipalité veut les encourager?

La municipalité n'a pas besoin de tables à pique-nique. Par contre, elle est d'accord pour qu'une publicité les annonce dans le journal local L'Écho de St-François.

CONSIDÉRANT QU'Écoprise Casault est un organisme sans but lucratif qui aide des jeunes de 13 à 15 ans en difficulté d'apprentissage;

CONSIDÉRANT QUE le but ultime de l'organisme vise à réduire le décrochage scolaire en bas âge et à assurer son avenir potable à ce groupe d'individus;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte d'annoncer l'organisme «Écoprise Casault» dans son journal local «L'Écho de St-François» et de faire connaître les produits que les jeunes fabriquent et vendent.

COLLECTE DE MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES D'ORIGINE **DOMESTIQUE**

La Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles organise une collecte de matières dangereuses d'origine domestique samedi le 18 septembre 2004 de 9h00 à 15h00 au site d'enfouissement sanitaire de l'Islet-sur-Mer.

Cette collecte s'adresse aux résidences seulement. Les gens devront apporter eux-mêmes leurs matières résiduelles au site d'enfouissement. Toute quantité excessive pourra être refusée.

M IJ I I P T. I D E S T N F R N I

Est-ce que la municipalité est d'accord pour participer à cette collecte? Si oui, elle doit défrayer le coût de distribution du dépliant et mandater un employé pour cette journée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est d'accord pour participer à la collecte de matières dangereuses résiduelles d'origine domestique samedi le 18 septembre 2004 de 9h00 à 15h00, au site d'enfouissement sanitaire de l'Islet-sur-Mer:

QUE la municipalité est d'accord pour défrayer le coût de distribution du dépliant et mandater une personne pour cette journée.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le comité de développement communautaire est formé actuellement de 5 membres. Leur objectif est de promouvoir des idées qui vont contribuer à développer la communauté et ce, de différentes façons (culturelles, loisirs, sports, etc.).

Le comité a été mis au courant que le Conseil municipal voulait se départir du bâtiment accessoire appelé «Chalet du curé» sur le terrain des Loisirs. Le Conseil veut mettre en vente le bâtiment parce qu'il n'est pas prêt à faire toutes les réparations qui s'imposent. De plus, ce bâtiment n'est utilisé que pour les arts par le terrain de jeux pendant l'été.

La toiture est à refaire et le recouvrement du plancher est à changer. Des coûts de 3 000\$ à 4 000\$ sont estimés pour rendre le bâtiment potable.

Le comité de développement communautaire demande au Conseil municipal de retarder la vente du bâtiment. Eux trouvent qu'il est très utile pour tout ce qui touche le culturel. Ce serait très dommage de s'en départir.

Le comité de développement communautaire va tenter par lui-même de trouver les argents nécessaires pour réparer ledit bâtiment.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de retarder son projet de se départir de ce bâtiment situé sur le terrain de «Les Loisirs de St-François de Montmagny inc.»;

QUE le comité de développement communautaire fasse rapport mensuellement au Conseil municipal de leurs démarches dans ce dossier.

SONDAGE SUR LA FORMATION POUR LES ÉLUS

La Fédération Québécoise des Municipalités sonde les élus sur leurs habitudes et leurs intérêts en ce qui a trait à la formation.

Le secrétaire-trésorier ramassera les sondages des élus lorsqu'ils seront remplis et les acheminera à la FQM. Les résultats seront dévoilés plus tard.

DÉPASSEMENT DE COÛTS

Le 1^{er} règlement d'emprunt concernant les honoraires professionnels dans le dossier de l'eau

potable s'élevait à 384 337\$. C'était pour la recherche en eau potable. Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud ont fait plus de recherche en eau potable que Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Résultats:

Berthier-sur-Mer a des coûts de dépassement de : 60 265,43\$

Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud a des coûts de dépassement de : 75 300,72\$

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a des coûts de dépassement de : 18 137,74\$

Évidemment, tous ces coûts sont subventionnés à 50° par le programme «Infrastructures-Québec».

Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud a signifié par écrit qu'elle allait payer son coût de dépassement.

Berthier-sur-Mer ne l'a pas encore fait. On est en attente d'une réponse du Conseil.

Les élus de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud sont au courant du dossier et sont d'accord pour signer un écrit comme quoi ils s'engagent à payer le coût de dépassement de 18137,74\$ (50° est subventionné) à même son fond général.

Lorsque les trois (3) municipalités auront agi de la même façon, ça va permettre au secrétaire municipal de Saint-François de payer les honoraires retenus de BPR et de les acheminer à Infrastructures-Québec pour obtenir une subvention de 50° sur ces dépenses.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'engage à payer le coût de dépassement de dixhuit mille cent trente-sept dollars et soixante-quatorze sous (18 137,74\$) à même son fond général (50° de ce coût de dépassement sera subventionné par Infrastructures-Québec) en ce qui a trait au règlement Nº 188-2002 portant sur les honoraires professionnels lors de la recherche en eau potable;

QU'il en soit de même pour la municipalité de Berthier-sur-Mer (60 265,43\$);

QU'il en soit de même pour la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (75 300,72\$).

FREIN MOTEUR - PAS TOUT DE SUITE

L'article 626 du Code de la sécurité routière est modifié par l'insertion, après le paragraphe 5, du suivant:

«5.1 Prohiber, avec ou sans exception, l'utilisation du frein moteur de tout véhicule routier sur les chemins qu'elle indique et, s'il y a lieu, pour la période qu'elle fixe, pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation;»

C'est encore à l'état de projet de Loi. Ce ne sera pas en force, selon le ministère des Transports, avant l'automne 2004 tant que la Loi ne sera pas adoptée à l'Assemblée Nationale.

Lorsque ce sera fait, le ministère va aviser les municipalités et elles pourront procéder.

BOTTIN DE TÉLÉPHONE

M IJ T I T. T D E S A I N F

Le personnel administratif de la municipalité a reçu quelques plaintes à l'effet que les caractères dans le nouveau bottin téléphonique de Telus Québec sont tellement petits qu'ils sont presque illisibles. Pour la prochaine édition, ne pourrait-on pas faire pression auprès de Telus Québec pour que les caractères soient plus gros?

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quelques plaintes de la part de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande à «Telus Québec» de grossir les caractères d'imprimerie de la prochaine édition de son bottin téléphonique (2005-2006) afin que la population ait plus de facilité à trouver l'information qu'elle cherche.

PANCARTE DE SIGNALISATION

Est-ce que le Conseil municipal est d'accord pour que soit installée une pancarte interdisant de jeter des déchets sur la parcelle de terrain lui appartenant près de la rivière? Si oui, confie-t-on la confection de la pancarte à quelqu'un?

CONSIDÉRANT QUE des gens continuent d'apporter des vidanges sur la parcelle de terrain appartenant à la municipalité près de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement a avisé la municipalité qu'il ne pouvait être toléré un tel comportement et que la responsabilité lui incombait de faire cesser cette pratique;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une barrière ne plaît pas aux agriculteurs propriétaires qui disent que ça va inciter les véhicules tout-terrain à passer dans leurs champs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a décidé de faire fabriquer une pancarte de dimension 4' x 8' qui sera installée bien en vue et où on pourra lire ceci:

«Interdiction de jeter à cet endroit toute forme de déchets sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 500\$»

COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

La Société V.I.A. à Lévis et L'Après-Récupération de Montmagny se sont rencontrés le 30 juin dernier relativement au dossier de la collecte sélective.

Voici ci-jointe une copie de l'offre écrite formulée par la Société V.I.A. et sur laquelle les municipalités ont à se prononcer.

Pour le moment, L'Après-Récupération de Montmagny ne reçoit plus les matières recyclables. Suite à la rencontre entre les deux parties, il y a eu une offre temporaire de faite par Société V.I.A. de Lévis à la MRC de Montmagny qui a la compétence dans la disposition des matières recyclables. Les municipalités locales ont à se prononcer sur cette proposition.

CONSIDÉRANT QU'à partir du lundi 5 juillet 2004, le centre de tri L'Après-Récupération de Montmagny ne reçoit plus les matières recyclables;

CONSIDÉRANT QU'il faut trouver absolument un autre endroit et ce, à un coût raisonnable pour pouvoir continuer à offrir ce service à la population qui, depuis le début, répond en général magnifiquement bien et qui apprécie récupérer;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la proposition temporaire de «Société V.I.A. inc.» de Lévis et qui consiste à:

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud acheminera ses matières résiduelles recyclables à votre organisme à compter du vendredi 9 juillet 2004, pour une période de 4 semaines, au tarif de trente dollars (30\$) la tonne métrique, plus les frais de disposition (correspondant au taux moyen de rejets pour le mois, d'un maximum de 5⁴).

QUE la facturation soit faite directement à la MRC de Montmagny;

QUE la MRC de Montmagny avise la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud lorsqu'elle connaîtra la formule retenue concernant la disposition des rejets.

PROPOSITION DE «LES CONCASSÉS DU CAP INC.»

Le transporteur «Les Concassés du Cap inc.» fait une proposition à la municipalité pour acheminer les matières recyclables chez V.I.A.

CONSIDÉRANT QUE les matières résiduelles recyclables vont aller maintenant à Lévis, jusqu'à preuve du contraire, au lieu d'aller à Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE la distance n'est plus la même pour le transporteur «Les Concassés du Cap inc.»;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé au transporteur de lui faire une proposition;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la proposition soumise par «Les Concassés du Cap inc.» le premier juillet dernier et qui consiste à:

«Pour le chargement des bacs bleus résidentiels, il sera acheminé chez Société V.I.A. de Lévis, au taux soumis au devis du contrat. En ce qui concerne le chargement de commercial (conteneurs à chargement avant), il sera recueilli à l'Éco-Centre sans aucun frais de transport additionnel et avec un coût de traitement de 35,00\$/tonne métrique.»

La formule utilisée pour déterminer les nouveaux coûts de transport est la suivante : Nb de kilomètres aller-retour du nouveau site (à partir de l'église) - nb de kilomètres aller-retour de l'ancien site (à partir de l'église) x taux monétaire par kilomètre de voyage de camion (le taux est de 2,25\$/kilomètre).

Les taxes applicables s'additionnent au montant soumis par l'entrepreneur.

M IJ T T P T. T D F S I F R N T S

RÉPARATION DE LA POMPE À LA STATION DE POMPAGE À MORIGEAU (À TITRE INFORMATIF)

La pompe a été envoyée chez ITT Flygt pour être réparée.

Le secrétaire vous transmet l'estimation du coût de la réparation.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud donne l'autorisation pour faire réparer la pompe de la station de pompage à Morigeau chez ITT Flygt;

QUE les travaux de réparation de la pompe s'effectuent le plus rapidement possible par ITT Flygt.

VARIA

L'arpenteur-géomètre Claude Arsenault va venir sur les lieux de la future usine de filtration mercredi le 7 juillet à 10 h. Pour l'occasion, les personnes présentes seront : monsieur Aurèle Gendron, monsieur Pierre Jean, monsieur Claude Arsenault et son adjoint, madame Sylvie Lavigne de BPR et le secrétaire municipal. Le but de la rencontre est de bien montrer à l'arpenteur ce que la municipalité veut. Évidemment, il faut que ça convienne également à monsieur Gendron, le propriétaire actuel.

Ponceaux

Le Conseil municipal ne s'est pas encore penché sur la question. C'est pour la prochaine séance régulière.

Est-ce qu'un prix avait été demandé à «Débroussaillages JMS inc.» pour faire le fauchage entier des routes? La réponse est oui. La principale problématique, c'est qu'il ne pouvait le faire avant le milieu du mois d'août et la différence de coût entre lui et la municipalité était de 1 000\$ en moins si la municipalité le faisait elle-même.

Un conseiller demande de sortir les factures de toutes les réparations faites sur le camion incendie autopompe de marque Dodge 1961 avec en plus les coûts de main d'œuvre. Le secrétaire va faire l'exercice.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance régulière est ajournée au lundi 19 juillet 2004 à dix-neuf heures trente minutes. Adopté à l'unanimité

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Secrétaire-trésorier

M II T T. É D E S N F R A N T

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment ajournée ce lundi 19 juillet 2004, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à dix-neuf heures trente minutes.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, François Létourneau, Rénald Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

FINANCEMENT PERMANENT

Le règlement d'emprunt Nº 188-2002 était pour les honoraires professionnels et s'adressait plus spécifiquement à la recherche en eau potable et à la conception de plans préliminaires. Le montant du règlement d'emprunt s'élevait à 384 337\$.

À ce règlement était annexée une entente qu'avait dûment signée les trois parties:

• Berthier-sur-Mer • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud • Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

La firme BPR avait fait une estimation du coût des recherches en eau potable et l'avait réparti en % entre les 3 municipalités :

Berthier	38,45*	(147 774 de 384 337)
Saint-François	30,87*	(118 646 de 384 337)
Saint-Pierre	30,68*	(117 917 de 384 337)

Dans l'entente, il était bien stipulé:

Cette répartition estimée des dépenses sera ajustée en fonction de la facturation définitive et détaillée de la firme BPR Groupe-Conseil.

Donc, en clair, ça signifie que le pourcentage sera refait au moment de la clôture de ce dossier.

Du montant de l'emprunt de 384 337\$, il est dit dans le règlement que la subvention reçue sera réaffectée à l'emprunt soit 50°. Depuis le début, la municipalité était sur emprunt temporaire. Maintenant, il est temps de passer sur financement permanent.

Des démarches ont été entreprises auprès du service du financement du ministère des Affaires municipales. Le financement permanent est un billet sur 20 ans de l'ordre de 192 168\$. C'est la Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud qui a été retenue comme institution prêteuse. Le taux est de 4,77° pour les cinq (5) prochaines années. Il y a deux résolutions à adopter et un tableau à signer pour que le tout soit conforme.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet, APPUYÉ par monsieur Gaston Garant,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre qui lui est faire de la Caisse Populaire Desjardins de la Rivière du Sud pour son emprunt de 192 168\$ par billets en vertu du règlement numéro 188-2002, au pair ou au prix de cent échéant en série 5 ans comme suit:

5 868\$	4,77*	22-07-2005
6 100\$	4,77*	22-07-2006
6 400\$	4,77*	22-07-2007
6 800\$	4,77*	22-07-2008
167 000\$	4,77*	22-07-2009

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE demande soit faite au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud se propose d'emprunter par billets un montant total de 192 168\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 188-2002;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin, APPUYÉ par monsieur monsieur François Létourneau, ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire monsieur Pierre Jean et le secrétaire-trésorier monsieur Yves Laflamme;

QUE les billets seront datés du 22 juillet 2004;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

5 868\$

6 100\$

6 400\$

6 800\$

7 000\$

Après 5 ans 160 000\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de: 5 ans (à compter du 22 juillet 2004), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les-dits amortissements pour le règlement numéro 188-2002, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

DEMANDE DE COMMANDITE

La Société d'agriculture de Montmagny annonce que la journée champêtre annuelle va avoir lieu le 25 juillet 2004 chez «Ferme Oakfield», propriété de M. Réjean Guillemette, située au 198, chemin St-François Ouest.

M H D E N

Plus de 400 personnes sont attendues pour cette activité. Il serait très apprécié de tous les membres et visiteurs que le vin d'honneur offert lors de ce rassemblement soit commandité par la municipalité. Un montant de 300,00\$ conviendrait.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est fière que la journée champêtre annuelle de la Société d'Agriculture du Comté de Montmagny se déroule sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité félicite le propriétaire de «Ferme Oakfield» monsieur Réjean Guillemette en tant que hôte de cet important rassemblement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme,

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est heureuse de commanditer cet événement et offre un montant de trois cents dollars (300\$) pour le vin d'honneur qui sera servi aux membres de la société et aux nombreux visiteurs, le 25 juillet prochain, à l'occasion de cette journée champêtre.

INFRASTRUCTURES-OUÉBEC

Le 8 juillet 2004, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud recevait le premier versement de l'aide financière consentie dans le cadre du programme Infrastructures-Québec.

La première réclamation de dépenses, envoyée le 20 février 2004, présentait des dépenses, dans le cadre du volet 1, de 502 293,01\$. Après un examen rigoureux de la demande, certaines dépenses présentées n'ont pas été reconnues comme étant admissibles. Elles ont été déduites. Le montant admissible pour cette réclamation s'est élevé à 494 291,46\$. Donc, ça signifie qu'un montant de 8 001,55\$ n'a pas été accepté par eux. D'ailleurs, ils sont identifiés sur le document d'analyse.

Infrastructures-Québec subventionne à 50°. Le chèque touché est de 210 073,87\$. Ça ne représente pas la moitié des 494 291,46\$ dépenses admissibles acceptées. Comment expliquer ça? C'est que le programme Infrastructures-Québec applique une retenue de 15^x à chaque réclamation de dépenses. Donc, le programme Infrastructures-Québec doit encore un montant de 37 071,86\$ sur cette première réclamation.

Une copie du document est remise à tous les élus afin qu'ils puissent bien comprendre toute la démarche.

APPROVISIONNEMENT À UNE ENTRÉE D'EAU

Vis-à-vis du garage de M. Jacques Blais, sur le rang Sud, il y a une entrée d'eau qui appartient à la municipalité. Semble-t-il que les gens qui font de l'arrosage de pesticides dans les champs des agricultures arrêtent à cette entrée d'eau pour s'approvisionner en eau. Cette pratique remonte au temps où M. Joseph-Aimé Blais faisait de l'arrosage.

Est-ce que la municipalité continue de permettre cette pratique?

Et si oui, continue-t-elle de le permettre gratuitement?

CONSIDÉRANT QU'il peut y avoir des risques de refoulement qui conduirait à une contamination du réseau d'aqueduc lors d'un approvisionnement;

CONSIDÉRANT QUE le contractant qui épand ses pesticides est associé avec la Société Coopérative Agricole de la Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE la future construction de l'usine d'eau potable va entraîner des coûts de production et de distribution d'eau plus élevés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant,

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide, à partir d'aujourd'hui, d'interdire à quiconque tout approvisionnement en eau à partir de cette entrée d'eau située sur le rang du Sud;

QUE cette interdiction soit également valide partout sur le territoire de la municipalité, à moins d'obtenir au préalable une autorisation en provenance des dirigeants de la municipalité;

QUE le ou les contractant(s) avec la S.C.A. de la Rivière-du-Sud, en matière d'arrosage de pesticides, s'approvisionne(nt) dorénavant à la coopérative.

FACTURES IMPAYÉES EN MAIN POUR L'EAU POTABLE

Pour Saint-Pierre 31st selon entente Pour Saint-François 69st (à titre informatif)

BPR Groupe-Conseil BPR Groupe-Conseil	Facture nº 5686 (16-01-2004) Facture nº 7242 (02-07-2004)	11 190,75\$ 88 313,22\$
Tremblay, Bois, Migneault	Facture nº 54489 (21-01-2004)	1 133,00\$
Tremblay, Bois, Migneault	Facture nº 54493 (21-01-2004)	1 281,39\$
Tremblay, Bois, Migneault	Facture nº 56092 (30-06-2004)	810,06\$

TOTAL: 102 728,42\$, taxes incluses

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 194-2003

Le 10 février 2004, le MAMM approuvait le règlement d'emprunt N° 1942003 au montant de 639 500\$, remboursable en 20 ans. Ce règlement vise l'établissement de plans et devis pour la mise à la norme des installations d'eau potable dans le cadre d'une entente intermunicipale intervenue avec la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Donc, ici, la municipalité de Berthier-sur-Mer n'est plus dans le décor. Et comme il est mentionné au

point précédent, l'entente signée entre Saint-François et Saint-Pierre prévoit une répartition de coûts entre les deux :

Saint-Pierre 31* Saint-François 69*

Est-ce que le Conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier à aller sur emprunt temporaire à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud afin de payer les factures impayées au montant de 102 728,42\$?

Le Conseil municipal demande au secrétaire de ne pas aller tout de suite sur emprunt temporaire pour payer les 102 728,42\$ de factures impayées en main. Ça ira à une autre séance et après avoir rencontré des gens de chez BPR.

VÉRIFICATION DES MOTEURS ÉLECTRIQUES ET DES SURPRESSEURS

M II T I T. T É. D F. S A I N F R N I

Est-ce que le Conseil est d'accord pour que soient vérifiés les 2 moteurs électriques et les 2 surpresseurs à la station d'assainissement des eaux usées? Une analyse de vibration pourrait aussi être effectuée.

CONSIDÉRANT QUE les deux moteurs électriques et les deux surpresseurs à la station d'assainissement des eaux usées n'ont pas été vérifiés depuis leur installation en 1998;

CONSIDÉRANT QU'il y a un moteur qui vibre présentement plus que l'autre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est d'accord pour que soient vérifiés les moteurs et les surpresseurs à la station d'assainissement des eaux usées et qu'une analyse de vibration soit faite:

QUE des prix soient demandés à différents endroits (REM, Moteurs électriques P.M.R., Wilfrid Allen).

VOLUMES NON RÉCUPÉRÉS PAR LE CRSBP (À TITRE INFORMATIF)

Le secrétaire-trésorier vous présente une copie de la lettre qu'il a acheminée au CRSBP. Ce dernier a envoyé à la municipalité une facture où il était indiqué que 24 volumes n'avaient pas été récupérés par eux. Il y a eu des recherches qui ont été faites par notre responsable de la Bibliothèque du Rocher, madame Isabelle Collin. Selon elle, 12 des 24 volumes non récupérés n'ont jamais été en leur possession.

Cela a été signifié au Centre régional des bibliothèques publiques. La municipalité est en attente d'une réponse.

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU **POTABLE**

Le ministre de l'Environnement du Québec annonçait récemment la modification du règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP). En effet, le gouvernement du Québec décrétait par règlement le report de la certification des opérateurs en eau potable au 1er décembre 2005.

La FQM et l'ensemble des partenaires concernés sont en étroite relation avec Emploi-Ouébec afin que les différentes formations nécessaires à la certification des opérateurs puissent être adéquatement dispensées aux municipalités afin que celles-ci rencontrent l'échéancier réglementaire.

FORMATION DES POMPIERS

Le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal a été adopté par le gouvernement du Québec le 6 mai dernier. Ainsi, tous les pompiers engagés depuis le 17 septembre 1998, qu'ils travaillent à temps partiel, sur une base volontaire ou à temps plein, devront satisfaire aux nouvelles exigences de formation. Ce règlement, qui entrera en vigueur progressivement à compter du 1er septembre 2004, assurera l'encadrement nécessaire à la pratique sécuritaire et efficace du métier de pompier.

Une copie du Muni-Express est remise à chacun des élus.

VARIA

MONTÉE MORIGEAU

L'asphaltage de la voie Montée Morigeau est toujours prévu pour la dernière semaine du mois de juillet 2004. Des représentants de B.M.L. nous l'ont confirmé.

Le Conseil veut qu'on s'informe si le ministère des Transports vendrait à la Municipalité de l'asphalte recyclé dont elle se servirait pour faire les emprises du chemin de la Montée Morigeau (semblable à ce qui s'est fait dans le chemin de la Montée St-François). Ça rendrait la voie plus large et plus sécuritaire (surtout pour les cyclistes et les piétons). Et à quel prix? Si oui, il va falloir baisser les rebords de chemin pour accueillir ce matériel. La municipalité a l'équipement qu'il faut pour faire ce travail.

Un conseiller soulève que le protocole lors d'assemblées publiques n'est pas respecté. Il y a une période de questions prévue à la fin de l'assemblée et non pendant l'assemblée. Les questions du public doivent être précises et être adressées à monsieur le Maire.

La question du protocole lors de la tenue d'une assemblée publique va faire partie du prochain ordre du jour. Donc, les gens présents pourront en prendre connaissance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin APPUYÉ par monsieur François Létourneau ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La réunion se termine à vingt et une heures et treize minutes.

Adopté à l'unanimité

Pierre Jean, Maire Yves Laflamme, Sec.-trés.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 2 août 2004, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, François Létourneau, Rénald Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 5 JUILLET 2004 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU LUNDI 19 **JUILLET 2004**

Une photocopie des procès-verbaux de la séance régulière du lundi 5 juillet 2004 et de la séance ajournée du lundi 19 juillet 2004 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la séance régulière du lundi 5 juillet 2004 et de la séance ajournée du lundi 19 juillet 2004 soient acceptés tels que déposés.

ACCEPTATION DES COMPTES D'AOÛT 2004

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

the first of the f	our runto.
Soc. Canadienne des Postes, envoi circulaire (pêche)	57,79
Hydro-Québec, éclairage public juin 2004	577,56
Sani-Bleu, location toilette chimique (Parc Morigeau)	247,30
Régie Inter Anse-à-Gilles, enfouissement ordures juin 2004	2 275,86
Groupe Ultima, renouvellement assurances 15/5/2004 au 15/5/2005	18 033,00
Ultra dépanneur St-François, essence	295,27
Les Concassés du Cap, collecte matières résiduelles juin 2004	3 746,94
Soc. Canadienne des Postes, achat 600 timbres	338 17

Comité d'embellissement, remb. facture embellissement
Daniel Corriveau, conception d'une pancarte
Soc. Canadienne des Postes, envoi lettre recommandée
Claude Morin, remb. frais déplacement 371 km148,40
Société d'agriculture de Montmagny, commandite journée champêtre annuelle
Telus, service bureau, Internet et garage
Comité d'embellissement, remb. facture embellissement
Claude Morin, remb. frais déplacement 495 km
Ministre Revenu Québec, remise juillet 2004
Revenu Canada, remise juillet 2004
CARRA, remise juillet 2004
La Fabrique, loyer d'août 2004
Atelier menuiserie Albert Proulx enr., 1 châssis pour couvent et 2 poteaux de galerie
Bureautique Côte-sud, contrat photocopieur
Claude Morin, remb. frais déplacement 296 km
Construction B.M.L., 122,72 t.m. asphalte à 44\$/t.m. + 900 litres de supercol
Cytech Mercier, réparation éclairage de rue
Distribution A.B.R., matériel équipement
Éco-Centre du Golf, traitement encombrants, matériaux secs, etc 1 396,75
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 513 km
FQM, facturation Dicom
Gravier St-Raphaël, gravier ch. Prairies Est (42 t. à 3,25\$/t.)
Hydro-Québec, électricité: 30,83 Enseigne 259,63 Station pompage Morigeau 199,04 Usine chloration 147,40 Log. 536 Concierge 97,77 Bi-énergie M. Paroisse 48,07 M. Paroisse 367,74 Parc Morigeau 54,81 Poste incendie 135,00 Pav. Bédard 55,55 1 395,84
ITT Flygt, matériel divers

Raccord de refoulement
Réparation pompe ass. eaux usées
Jean-Luc Jalbert, assistance au Service incendie – feu S. Boulet 100,50
Jocelyne Noël, entretien bureau juillet 2004120,00
Laboratoire de l'Environnement LCQ, analyses eau potable et eaux usées 683,25
Le Nettoyeur Magnymontois, nettoyage salopettes112,51
Les Commerçants de la Chaudière inc., transport Dicom
Les Produits Ind. JP. Côté inc., chlore902,26
Mack Ste-Foy inc., pieces camion Mack
MRC de Montmagny: Entente inspecteur intermunicipale (mars – juin)5939,00 Programme VVAP
Multitechniques, reprogrammation du modem
Municipalité Berthier-sur-Mer,
temps des pompiers feu S. Boulet et poteau électrique St-Pierre
Noram Experts-Conseils, service professionnel surveillance barrages928,25
Pagenet, location téléavertisseurs
Peintures récupérées du Québec inc. traitement NON-ACCEPTABLES41,46
Pétroles JMB inc., diesel 1 679,81
Pièces d'autos GGM, diverses pièces: Faucheuse 59,53 Camion GMC 169,87 229,40
Produits de Laboratoire Certifiés: Matériel équipement
Produits V-TO inc., 2 caisses de papier
REM, pièces porte garage 54,16
René Samson inc., réparation à l'usine de chloration
Soc. Coop. Agr. Riv. Sud, matériel divers: 42,03 Chloration 42,03 Service incendie 94,82 Embellissement 34,35 Pav. Bédard 205,64 Voirie 184,46 Pièces & équipements 43,35 604,65
Technocolor Industrielle inc., matériel machinerie
Telus Mobilité, service cellulaire

M U N I C I P A L I
T É
D E
S
_
A
N
T
• F
R
A
N C
0
I

Ville de Montmagny, intervention feu S. Boulet	3 436,98
TOTAL :	. 98 140,32

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-dela-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (À TITRE INFORMATIF)

Monsieur Steven Perron du ministère de l'Environnement a transmis à la municipalité, il y a quelques semaines, un avis d'infraction concernant un dépôt de déchets près de la rivière, situé sur un terrain appartenant à la Municipalité.

Monsieur Perron est entré de nouveau en communication avec la municipalité pour savoir si le site a bel et bien été nettoyé. Il doit revenir inspecter les lieux mercredi le 28 juillet prochain.

Les employés municipaux ont nettoyé les lieux et une enseigne où il est écrit qu'il est interdit de jeter toute forme de déchets à cet endroit, sous peine d'amende, a été installée.

POLITIQUE À ADOPTER SUR LA COUPE DES ARBRES

L'inspecteur municipal, M. Nicolas Pilote, a fait part au secrétaire-trésorier de la problématique qu'il rencontre lors des demandes des contribuables qui désirent couper leurs arbres en façade, dans le secteur du village. M. Pilote estime qu'il n'a pas l'expertise, ni les connaissances requises en la matière pour déterminer, à lui seul, si tel arbre doit être coupé ou non ou si un simple élagage serait suffisant.

Devrait-on demander les services d'un arboriculteur pour faire une évaluation d'un secteur déterminé du village?

Ou encore impliquer le comité d'embellissement?

Le Conseil municipal aimerait que le comité d'embellissement joue un rôle de guide, de conseiller, auprès des propriétaires qui sont dans cette situation.

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal n'a pas suffisamment de connaissances pour déterminer à lui seul si tel ou tel arbre est suffisamment malade pour justifier qu'on le coupe ou non;

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud : continue d'exiger un permis pour couper les arbres en façade dans le village;

demande au contribuable qui coupe un arbre en façade de sa résidence dans le village, parce qu'il ne peut faire autrement, de le remplacer par un autre.

Pour ce qui est du rôle que le Conseil municipal aimerait que joue le comité d'embellissement, le secrétaire va rejoindre les personnes concernées afin de savoir s'ils acceptent de s'y prêter.

RÉGLEMENTATION SUR LES PONCEAUX

Actuellement, la Municipalité n'a pas de réglementation qui lui est propre par rapport aux propriétaires qui désirent fermer des fossés en bordure des routes. Elle s'est, depuis que les chemins lui ont été remis en 1993 par le ministère des Transports, servie beaucoup de leur réglementation.

Aujourd'hui, il y a d'autres demandes et la municipalité veut se doter d'une politique en ce sens. Aussi, annonce-t-elle un avis de motion.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine assemblée, un règlement établissant les normes pour l'installation de ponceaux dans les chemins municipaux.

PROTOCOLE À SUIVRE LORS DES RÉUNIONS DE CONSEIL

Le secrétaire-trésorier remet à chacun des membres du Conseil une copie du règlement Nº 63. adopté le 5 octobre 1981, ayant pour objet de réglementer la période des questions des contribuables aux assemblées du Conseil municipal.

Si on résume le règlement, il est dit que:

Chaque contribuable doit adresser sa question à monsieur le Maire ou à monsieur le Maire suppléant.

Chaque question ne doit pas durer plus de 5 minutes.

Chaque personne présente a droit à trois (3) questions.

La période des questions est située à la fin de l'ordre du jour.

Le but de ce rappel est de faire en sorte que les réunions ne s'éternisent pas par des discussions sans fin.

COLLOQUE DE LA ZONE BEAUCE-CÔTE-SUD

La 16° édition du colloque de la zone Beauce-Côte-Sud aura lieu les 15 et 16 septembre prochain, à l'Hôtel L'Oiselière de Montmagny. Coût de l'inscriptio: 70\$.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce colloque, il va y avoir plein d'ateliers intéressants,

CONSIDÉRANT QU'il importe de tenir le plus à jour possible ses connaissances;

CONSIDÉRANT QUE la 16e édition du colloque de la zone Beauce-Côte-Sud se tient cette année dans notre région à Montmagny;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte que le secrétaire municipal participe à la 16° édition du colloque de la zone Beauce-Côte-Sud les 15 et 16 septembre prochain à Montmagny.

DEMANDE DE COMMANDITE - JOURNÉE «PORTES OUVERTES»

L'Union des producteurs agricoles et ses fédérations régionales sollicitent une aide financière pour le succès de l'organisation de la journée «portes ouvertes» qui se tiendra à la Ferme Magi inc. (Gilles Lamonde) à Saint-François, le dimanche 12 septembre prochain.

L'objectif de cette journée est de mieux faire connaître les pratiques agricoles et l'importance de l'agroalimentaire dans la région. Une dizaine d'entreprises agricoles présenteront leur façon de vivre, de pratiquer, de faire et d'être démontrant, ainsi que les producteurs agricoles, qu'ils sont de «Nature passionnée».

CONSIDÉRANT QU'une journée «Portes ouvertes» est une occasion en or pour les agriculteurs de faire connaître aux non-initiés les pratiques agricoles et l'importance de l'agroalimentaire dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième édition «Portes ouvertes» se tiendra le 12 septembre 2004 chez un agriculteur de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud soit chez «Ferme Magi inc.» propriété de Gilles, Marie, Stéphane et Nicole Lamonde;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est très fière que cette activité se tienne chez elle et accepte de verser une contribution financière de l'ordre de cent cinquante dollars (150\$) pour le succès de l'organisation de la journée.

APPROBATION DE L'EMPRUNT PERMANENT POUR LA RECHERCHE EN EAU POTABLE (À TITRE INFORMATIF)

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur Jean-Marc Fournier, a approuvé les conditions de l'emprunt par billet mentionnées dans la résolution N° 113-2004, adoptée le 19 juillet dernier. Cet emprunt d'un montant de 192 168\$ est effectué à la Caisse Populaire Desjardins de la Rivière du Sud en vertu du règlement No 188-2002. Il sera réalisé au pair et portera intérêt au taux de 4,77% l'an pour les échéances de 2005 à 2009.

TRANSPORT DES REJETS EN PROVENANCE DE LA SOCIÉTÉ VIA DE LÉVIS

Actuellement, plusieurs municipalités composant la MRC de Montmagny envoient leurs matières recyclables à la Société VIA de Lévis.

Un document en provenance de la MRC de Montmagny explique combien pourrait coûter le transport des rejets (matières non-recyclables) aux municipalités impliquées.

Grosso modo, la MRC s'attend à ce que le coût de transport des rejets revienne à environ 35\$/t.m. plus les taxes et, à ce coût, vont s'ajouter les frais d'enfouissement. Les rejets seront facturés selon le tonnage du mois précédent à un taux de 5° des matières reçues chez VIA de la part des municipalités et un rapport sera émis chaque mois détaillant le pourcentage de rejets.

Une copie du document est remise à chacun des élus.

MAISON DE LA PAROISSE (À TITRE INFORMATIF)

M. Albert Proulx a avisé le secrétaire que le châssis qui lui avait été commandé est prêt ainsi que les deux poteaux de la galerie. Il ne restera qu'à les installer.

Qui demande-t-on pour faire ce travail? Le secrétaire rappelle que le châssis visé est situé au 4° étage du couvent.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gaston Garant APPUYÉ par monsieur François Létourneau M II D \mathbf{E} ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services de «Construction ABA inc.» pour installer le châssis au 4e étage de la Maison de la Paroisse ainsi que les deux colonnes à chaque extrémité de la galerie avant.

Par la même occasion, le secrétaire souligne au Conseil que la toiture en tôle de la Maison de la Paroisse est rouillée à plusieurs endroits. C'est très visible à partir du cimetière. Elle aurait besoin d'être repeinte un peu comme à l'église.

CONSIDÉRANT QUE la toiture en tôle de la Maison de la Paroisse est très rouillée (surtout la partie au nord);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le secrétaire municipal à demander des soumissions sur invitation auprès de différents entrepreneurs;

QUE les résultats soient communiqués au Conseil lors d'une prochaine séance et une décision finale sera prise.

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Le ministère des Transports offre un contrat de 14 627,14\$ d'une durée de 1 an incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes, pour déneiger une partie de la route 228 et une partie de la route Montée St-François,

L'année dernière, la municipalité a touché 13 434,69\$ pour faire le travail.

Le ministère exige de la municipalité une résolution qui va autoriser le signataire à accepter cette offre et à signer le contrat.

CONSIDÉRANT QU'une partie de la route 228 et qu'une partie de la Montée St-François sont sous juridiction du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports offre par voie de contrat à la municipalité un montant d'argent pour s'occuper de l'entretien de ces voies selon des critères bien définis dans le contrat N° 3473-04-4943:

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte le contrat N° 3473-04-4943 que lui propose le ministère des Transports à un prix global de quatorze mille six cent vingt-sept dollars et quatorze cents (14 627,14\$) pour la saison 2004-2005.

QUE monsieur le Maire Pierre Jean soit autorisé à signer ledit contrat au nom de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

PONT DE LA MONTÉE MORIGEAU (À TITRE INFORMATIF)

Mardi le 27 juillet, en fin de journée, les employés municipaux se sont aperçus qu'il y avait un trou à l'approche sud-est du pont de la Montée Morigeau. Afin de rendre les lieux sécuritaires, on a injecté environ 60 verges de béton liquide, remblayé les lieux, installé de la polythène et une «plate» d'acier.

Le secrétaire a contacté le ministère des Transports, le lendemain, pour leur expliquer la situation. Ces derniers vont venir inspecter les lieux prochainement.

VOLUMES NON RÉCUPÉRÉS PAR LE CRSBP

À la réunion du 19 juillet dernier, le secrétaire avisait le Conseil que le CRSBP (Réseau des bibliothèques publiques) réclamait un montant d'argent pour des volumes qui ne leur avaient pas été retournés. Le secrétaire leur a écrit une lettre le 16 juillet les avisant que 12 de ces 24 volumes réclamés n'avaient jamais été en notre possession. Par contre, on était d'accord pour en rembourser 9. Aussi, le secrétaire leur annonçait que nous en avions récupéré 3.

Madame Lucie Gobeil, directrice du CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, a communiqué avec le secrétaire pour lui dire que tous les volumes réclamés par eux étaient en notre possession. Si c'est le cas, le montant dû au CRSBP s'élève à 642,12\$. De ce montant, il faudra déduire le remboursement de 3 volumes que nous avons retrouvés. Ca peut représenter environ 60\$.

Est-ce que le Conseil autorise le secrétaire à payer cette facture? Pas immédiatement, le Conseil veut que le secrétaire s'informe auprès du CRSBP afin de savoir quand ces volumes ont été envoyés à la bibliothèque de Saint-François. Bref, ça prend une preuve qu'ils nous ont été envoyés. Si la preuve est fournie, la municipalité va rembourser le CRSBP.

VARIA

Un contribuable a remis au secrétaire municipal une copie de la lettre qu'il avait envoyée au député de Montmagny-L'Islet, monsieur Norbert Morin. Dans cette lettre, il soulevait que les trottoirs sur le pont de la Montée de la Rivière du Sud, communément appelé pont de la route Rivard, étaient très abîmés. Avec photos à l'appui, on pouvait constater que le béton s'effritait à plusieurs endroits. Ledit contribuable voudrait que la municipalité fasse également pression auprès du ministère des Transports pour qu'une démarche soit entreprise:

- inspection et constatation des dégâts
- évaluation des coûts de la réparation
- qui paye la réparation? Est-ce subventionnable et si oui, à quel pourcentage?

ATTENDU QU'il y a eu consolidation d'un pilier du pont de la Montée de la Rivière du Sud à l'automne 2002;

ATTENDU QU'à l'origine, il devait y avoir plus qu'une consolidation d'un pilier du pont qui devait être faite mais faute de sous, la réparation s'était limitée à cela;

ATTENDU QUE l'état du tablier du pont et de ses trottoirs se sont nettement dégradés depuis 2002;

ATTENDU QUE la Municipalité ne veut pas que cette voie de circulation soit obligée de fermer à cause de la dégradation du pont qui le rendrait non sécuritaire;

ATTENDU QUE cette voie de circulation a un bon achalandage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Létourneau APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande au ministère des Transports d'effectuer une inspection sur le pont de la Montée

M IJ I C T L T D \mathbf{E} S N F R N

de la Rivière du Sud, de faire une évaluation des coûts de la réparation et d'indiquer à quel rang nous sommes sur leur liste de priorité;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée au député de Montmagny-L'Islet, monsieur Norbert Morin.

LEVÉE DE LA SÉANCE

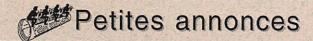
IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet APPUYÉ par monsieur Rénald Roy ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La réunion se termine à vingt et une heures et cinquante minutes.

Adopté à l'unanimité

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Secrétaire-trésorier



COURS DE PIANO

Cours de piano.

Information: Christine Cauffopé au 259-7889.

GARDE EN MILIEU FAMILIAL

Venez rejoindre Les P'tits Lucioles! Ouverture dès 6h45. Reçus fournis. Temps plein et temps partiel acceptés. J'habite les rues neuves. Maman de 2 enfants (3 ans et 8 mois). Appelez-moi! Sylvie Simard: 259-2903

GARDERIE LES PETITS PANDAS

Jeune maman de 2 garçons de 3 et 4 ans, offre ses services pour garder vos petits trésors de 0 et plus. Temps plein ou partiel, également possibilité de soir (places limitées). Repas équilibrés, jeux (intérieurs et extérieurs) et activités diversifiés. Grand terrain, 15\$/jour avec recu. Vous pouvez rejoindre Josée Lavoie au 259-7622, je suis située à environ 1km de Morigeau.

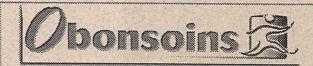
SERVICE DE GARDE

Dès septembre, j'offre mes services pour les écoliers: dîner, avant et après l'école, du lundi au vendredi. Je suis située dans les rues neuves.. Caroline Gaudreau: 259-2707

SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER

Vous travaillez à l'extérieur, vous êtes fatiguée! J'offre mes services pour faire de l'entretien ménager ou autres travaux domestiques. Line Thibodeau: 259-2731.





EDIFICE DU BUREAU DE POSTE 542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OHEST 259-7728

Concours

«Gagnez un ensemble de 4 volumes de la collection Parents»

prix par succursale participante

Une valeur de 59,80\$



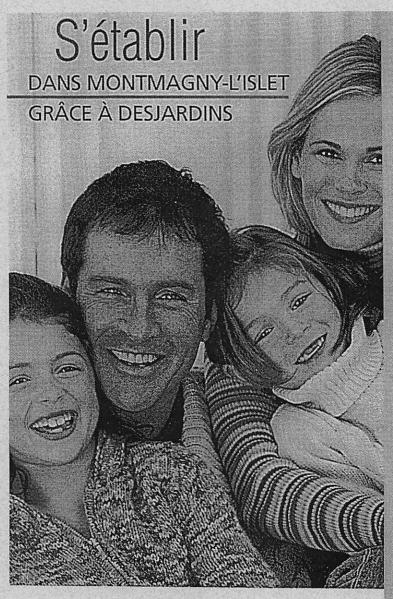
Tirage le 11 septembre 2004 à 16h. Pour participer, remplissez le bon de paticipation inclus dans le circulaire "OH NON"... PAS DES POUX!" que vous recevrez dans votre Publi-Sac du 5 septembre ou demandez-nous un coupon de participation. La date limite pour participer est le 11 septembre à 15h. Aucun achat n'est requis pour participer au tirage.

PIERRE MARTIN, pharmacien

Horaire d'été jusqu'au 6 septembre

Lundi au vendredi: 9h à midi • 13h à 17h

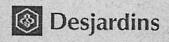
LIVRAISON GRATUITE



Ensemble CONSTRUISONS NOTRE AVENIR!

S'établir dans Montmagny-L'Islet, c'est opter pour un environnement paisible, stimulant et sécuritaire, où la qualité de vie y est difficilement comparable.

Montmagny-L'Islet est un milieu résidentiel de choix et constitue un endroit où il fait bon vivre et travailler. Le décor présente une telle richesse que c'est un réel plaisir d'admirer les points de vue de ce milieu naturel peu commun.



Desjardins

Devenir propriétaire?

Pourquoi pas!

Soucieuse d'aider les jeunes familles à se porter acquéreurs d'une propriété et d'encourager la création de logements, les Caisses Desjardins du secteur de Montmagny-L'Islet ont mis en place un programme innovateur d'accès à la propriété.*

* Les règlements relatifs à ce programme sont disponibles à votre Caisse Desjardins de la Rivière du Sud

Ensemble

CONSTRUISONS NOTRE AVENIR!

Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud